



Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie).

### POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Débat général (suite)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur inscrit dans le débat général cet après-midi est le Premier Ministre de la République turque. J'ai le grand plaisir d'accueillir Son Excellence M. Bülent Ecevit, et je l'invite à prendre la parole.

2. M. ECEVIT (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter chaleureusement de la compétence avec laquelle vous présidez la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Je sais dans quelle mesure vos talents diplomatiques exceptionnels et votre attachement aux idéaux de notre Organisation ont contribué à l'harmonie des débats et aux résultats constructifs qui ont été obtenus pendant la trente-deuxième session. Nous sommes certains que, sous votre direction sage et d'inspiration élevée, nos débats serviront la cause du désarmement, qui constitue aujourd'hui la préoccupation la plus pressante de l'humanité.

3. Je voudrais également dire combien nous sommes satisfaits d'avoir pour président le représentant d'un pays avec lequel la Turquie a maintenu par tradition des relations amicales et fécondes. J'ai eu l'occasion, il y a quelques mois, de rendre une visite officielle à votre pays et ai été extrêmement heureux de constater une convergence de vues entre la Turquie et la Yougoslavie sur plusieurs questions et notamment sur la nécessité de développer l'entente, l'harmonie et la coopération dans les Balkans. Je dirai pour finir que nous apprécions beaucoup en Turquie le rôle important de la Yougoslavie au service de la paix et de la coopération internationales, de même que dans les efforts de désarmement.

4. Je voudrais, à cette occasion, réitérer notre profonde gratitude au Secrétaire général pour ses efforts inlassables et dévoués au service de la communauté mondiale. Nous comprenons les complexités de sa tâche et nous sommes prêts à l'aider à s'acquitter de ses responsabilités.

5. Il convient de rendre un hommage particulier aux pays non alignés qui ont pris l'initiative de la convocation de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale. Cette initiative a eu, dès l'origine, le soutien du Gouvernement turc. La Turquie a été l'un des

auteurs de la résolution 31/189B adoptée à cet effet à la trente et unième session de l'Assemblée générale et notre pays a participé aux préparatifs de la session extraordinaire en tant que membre du Comité préparatoire.

6. Il y a quelques années, l'Assemblée générale s'est écartée de sa pratique antérieure de ne tenir des sessions extraordinaires qu'en temps de crise, lorsque notre Organisation avait à débattre d'une question de toute urgence. Je pense à la session extraordinaire qui s'est réunie en 1974 lorsque le problème essentiel du nouvel ordre économique mondial a été discuté sous tous ses aspects dans cette salle. Ce n'est certainement pas par hasard que nous sommes réunis à nouveau pour une autre session extraordinaire afin d'examiner une question d'une importance tout aussi vitale pour la communauté internationale, le problème du désarmement, et par là j'entends le désarmement à l'échelle mondiale. Ces deux questions — la nécessité d'établir un ordre économique plus équitable, plus juste et plus équilibré dans le monde et la nécessité de mettre en train un processus efficace de désarmement — constituent, en l'état actuel des relations internationales, deux problèmes étroitement liés, dont la solution déterminera l'avenir et même le destin de notre civilisation et ses chances de survie.

7. Ils sont liés étroitement parce que le désarmement augmenterait grandement la possibilité d'utiliser de vastes ressources pour construire un tel ordre nouveau plutôt que d'une façon qui pourrait conduire à la destruction de l'humanité et de la civilisation. La session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement se réunit à un moment crucial où la conscience de la nécessité d'arrêter la course aux armements et de mettre en train et de favoriser des méthodes plus efficaces dans le domaine du désarmement est ressentie de la manière la plus aiguë partout dans le monde.

8. Les progrès que nous pouvons réaliser dans les mesures concertées de réduction des armements dépendront pour une large part de la question de savoir si nous pourrions prendre des mesures audacieuses et originales pour améliorer les relations économiques et politiques partout dans le monde. Il n'y aura pas de percée dans les négociations de désarmement si nous ne nous faisons pas plus confiance, si nous ne comprenons pas mieux les buts et les intérêts communs de l'humanité tout entière. Nous sommes rassemblés ici pour exprimer la volonté des nations de réaliser le désarmement et une paix permanente et de rechercher de nouveaux moyens afin de donner un rythme plus rapide au processus de désarmement.

9. Nous devrions concevoir des méthodes qu'il faudra mettre en pratique dans le cadre des relations internationales et, pour réussir, nous devons essayer de résoudre tous nos problèmes dans leur ensemble. Nous ne devons pas considérer la structure actuelle des relations internationales comme ne pouvant se prêter à des modifications, à des améliorations et nous ne devons pas oublier non plus que le processus de désarmement ne peut avancer indépendamment des efforts destinés à résoudre la question de l'ordre économique mondial et aussi à favoriser et consolider la détente dans le monde. Un ordre économique mondial équitable, la détente et le désarmement constituent les trois piliers sur lesquels reposera un système meilleur et plus sain des relations internationales.

10. La détente, à l'heure actuelle, repose essentiellement sur l'équilibre de la dissuasion. Il s'agit là d'un équilibre précaire qui ne permet pas de progrès importants dans la voie du désarmement. Nous devrions tous nous efforcer de mettre au point une nouvelle conception, une nouvelle forme de détente fondée sur un équilibre plus positif — l'équilibre des intérêts en jeu dans le maintien de la paix et de la confiance entre les nations.

11. La création d'une atmosphère dans laquelle l'équilibre nucléaire — c'est-à-dire l'équilibre fondé sur le pouvoir mutuel d'anéantissement — ne sera plus l'unique obstacle à une nouvelle guerre mondiale semble être la condition requise pour des progrès réels dans la limitation et l'élimination des armes nucléaires. Et ceci ne pourra se réaliser que par un dialogue plus étroit, par une confiance plus grande entre les puissances nucléaires avec le soutien actif de la communauté mondiale.

12. Je suis d'avis que les événements qui se sont produits en Europe au cours des dernières années et qui ont créé des conditions politiques meilleures, un climat plus sain dans les relations entre les Etats du continent, doivent être examinés à la présente session avec un intérêt particulier, non seulement parce que nous avons en Europe une très grande accumulation d'armes nucléaires et classiques, mais aussi parce que l'expérience qui a été acquise peut nous être d'une grande aide pour déterminer des méthodes réalistes et pratiques pour faire avancer un processus de détente dans d'autres parties du monde. A ce propos, je voudrais souligner que les efforts de réduction mutuelle et équilibrée des forces devraient se situer sur un plan mondial plutôt que local afin de réduire la menace au niveau universel.

13. Nous en sommes toujours au point où un démarrage des négociations du désarmement se trouve entravé notamment par l'absence de méthodes suffisamment sûres et concertées de contrôle. Mais il y a eu un commencement, et nous devrions chercher à évaluer de manière réaliste les facteurs qui ont permis certains progrès dans les négociations sur le désarmement et qui offrent de nouvelles perspectives d'amélioration. Ces facteurs sont à nos yeux un état de parité approximatif dans la défense, une conscience croissante de l'interdépendance économique grandissante des avantages qui en découlent pour le bien-être de l'humanité, une

meilleure compréhension réciproque et un sentiment plus fort d'amitié entre les nations. Le sentiment nécessaire de confiance relative trouve son origine dans cette évolution positive des relations internationales.

14. Le succès des premières étapes du processus de désarmement dépendra de la mise en œuvre d'une série de réductions équilibrées assorties d'un contrôle approprié. Les mesures et les règles internationales destinées à augmenter et à améliorer ce contrôle pourraient être de préférence adoptées et appliquées sous la responsabilité et la surveillance des Nations Unies avec la contribution de toutes les nations. Les Nations Unies devraient être mieux équipées pour remplir cette fonction. Nous sommes d'avis que cela contribuera beaucoup à renforcer et à favoriser la confiance mutuelle sur laquelle reposent en dernière analyse les mesures concertées de désarmement.

15. Nous ne devons pas nous laisser décourager par les difficultés de mise en route. La dynamique de la détente et du désarmement a sa logique propre, et avec de la bonne volonté, une organisation efficace et des mécanismes de contrôle appropriés le processus, une fois commencé, suivra son cours.

16. Le fait de favoriser la compréhension mutuelle, la confiance et l'amitié assurera la base la plus solide pour les efforts de désarmement. Les Nations Unies devraient donc demander à tous les Etats Membres d'adopter et de mettre en œuvre des programmes d'enseignement qui développeraient une culture de paix et d'amitié internationales. Le terrorisme et la violence sont parvenus à des dimensions alarmantes à notre époque, montrant par là la nature insuffisante des efforts faits au plan de l'éducation pour cultiver des sentiments d'amour et de tolérance dans le cœur et l'esprit, et ce, à partir du plus jeune âge. Aujourd'hui, j'ai appris une triste nouvelle qui démontre ces faits déplorables : la femme et un proche parent de l'ambassadeur de Turquie à Madrid, ainsi que son chauffeur, ont été tués au cours d'une attaque terroriste. De toute évidence, il est difficile de mobiliser la volonté de l'humanité en faveur du désarmement et de la paix dans une atmosphère psychologique qui fait naître la haine, l'hostilité et la violence.

17. Les questions relatives au désarmement sont un sujet de préoccupation majeur dans la politique étrangère de la Turquie. En tant que pays en développement, la Turquie a dû récemment ressentir plus que beaucoup d'autres les effets nuisibles du poids des armements à l'époque de la guerre froide, puisque sa position géographique et géopolitique propre ne lui permettait pas de rester en dehors des graves tensions de cette période. Mais lorsque les conditions se sont peu à peu améliorées, la Turquie a fait des efforts constants pour faciliter et encourager le processus de détente. Depuis la signature à Helsinki, le 1<sup>er</sup> août 1975, de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, elle a sensiblement accru, dans sa propre région, son apport à la consolidation de la détente, pratiquant une politique active de coopération amicale avec tous ses voisins et les pays de la région. Parallèlement à ces efforts destinés à améliorer les relations

politiques et à augmenter la collaboration économique, la Turquie a soutenu toutes les initiatives visant à une réduction des armements. En raison de sa situation particulière à la croisée de l'Est et de l'Ouest, du Nord et du Sud, la Turquie comprend que la seule base solide pour sa propre sécurité nationale — et pour la sécurité de toutes les nations — réside dans l'aboutissement favorable d'entreprises collectives comme celle qui nous réunit ici aujourd'hui.

18. La première série de négociations sur la limitation des armes stratégiques a été menée à bien parce que les deux parties pouvaient se fier aux moyens de contrôle dont elles disposaient pour vérifier les dispositions particulières de l'accord. Là où l'accord a pu se faire sur des mesures de vérification réelles, des arrangements de contrôle des armes ont vu le jour. Si nous sommes sincères dans les mesures de contrôle des armes et de désarmement, ceux qui en ont les moyens doivent alors se transmettre les renseignements. Des méthodes de vérification nationales devraient peu à peu être développées et internationalisées. Comme je l'ai déjà dit, le mieux serait de le faire sous la surveillance des Nations Unies.

19. Les arsenaux terrifiants actuellement existants sont le résultat d'une technologie avancée. La technologie avancée devrait aussi fournir les moyens de contrôle et de vérification des armements existants. Dans ces conditions, il serait, selon nous, très opportun que l'Organisation mondiale mette sur pied un organe scientifique chargé d'étudier et d'élaborer des méthodes de contrôle des armes, et ce, afin de fournir des moyens techniques sûrs de vérification qui seraient appliqués dans le processus de désarmement. Le travail d'un tel organe scientifique se révélerait utile dans les négociations sur le désarmement, et les techniques sûres que des savants indépendants pourraient mettre au point finiraient par constituer la base scientifique d'un système international de vérification et de contrôle des armes.

20. En ce qui concerne l'autre initiative importante représentée par la convocation des entretiens de Vienne sur une réduction mutuelle et équilibrée des forces, les divergences de vues des parties en cause sont en train de se réduire, semble-t-il, grâce aux propositions constructives avancées récemment. Les discussions sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces devraient aboutir maintenant à des résultats appréciables. Pour nous, un premier accord sur la réduction des forces en Europe centrale pourrait et devrait ouvrir la voie à de nouvelles initiatives dans la négociation sur des réductions équilibrées des forces pour s'étendre, en fin de compte, à l'Europe tout entière. Mon gouvernement a l'intention de participer de manière constructive à toutes les initiatives destinées à réduire la menace militaire dans toutes les régions du continent aussi bien que dans le monde entier.

21. Nous avançons rapidement vers un monde intégré, et nous devons envisager nos problèmes à l'échelle mondiale. Je l'ai déjà dit, nous sommes confrontés à des problèmes politiques similaires, parfois liés, et aux mêmes questions de défense et d'équilibre militaire en

différentes régions du monde. A mes yeux, la dynamique de la détente et du désarmement, dont j'ai parlé, pourrait s'appliquer à toutes les régions du monde où une stabilité et une coopération plus vastes sont nécessaires, dans l'intérêt des nations appartenant à ces régions. Les efforts régionaux tendant à améliorer les relations politiques, à intensifier les échanges économiques, la stabilité et la réduction graduelle des forces, accomplis par des pays dans leurs propres régions doivent être solidement appuyés et favorisés par la communauté mondiale. La question de l'équilibre régional revêt une importance accrue pour la paix mondiale. Les tensions et le surarmement qui en résulte existent dans plusieurs régions importantes du monde. Désamorcer les tensions existantes, réaliser des compromis politiques équitables face aux divergences et aux conflits serait acquiescer à une sécurité plus grande pour tous les intéressés, tout en favorisant les efforts de désarmement tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle du monde. Des propositions d'enregistrement des transferts et des ventes d'armes devraient être sérieusement envisagées afin de créer une atmosphère de confiance et de fixer l'attention de l'opinion publique mondiale sur l'équilibre et la stabilité au niveau régional. La Turquie serait prête à appuyer des propositions sur l'application d'un système d'enregistrement des ventes d'armes dans l'espoir que la publicité obligatoire faite aux transactions dans ce domaine permettra à la communauté internationale de protéger et de consolider l'équilibre régional dans le domaine de la détente.

22. N'oublions pas que, mis à part les transactions d'armes d'Etat à Etat ou commercialement ouvertes, les ventes d'armes illégales et la contrebande ont atteint des proportions dangereuses sur notre planète. Les pays fabricants et exportateurs d'armes ont une responsabilité particulièrement grande en la matière. Il leur appartient d'appliquer honnêtement des mesures appropriées pour empêcher les ventes illégales et la contrebande d'armes, car il faut mettre fin à ce commerce sordide qui se fait aux dépens de vies humaines. Nos pays devraient s'entendre sur un ensemble de procédures et de restrictions à la vente des armes, pour interdire tout trafic d'armes illicite et toute livraison à des fins incompatibles avec l'intérêt de la communauté mondiale et les buts de notre Organisation. Comme premier pas, mon pays propose que le Secrétaire général demande aux gouvernements de fournir à notre Organisation tous les renseignements voulus quant à la législation et aux mesures d'application pour réglementer les ventes et les achats d'armes dans les Etats Membres, y compris des mesures édictées et appliquées pour interdire la contrebande ou le trafic d'armes et les pénaliser.

23. On ne pourra réaliser un progrès réel dans les négociations du désarmement qu'à l'aide d'un mécanisme de négociation efficace. A cet égard aussi, nous sommes persuadés que le rôle des Nations Unies doit être renforcé.

24. Mon gouvernement est d'avis que la Conférence du Comité du désarmement devrait poursuivre ses travaux sous l'égide des Nations Unies, à condition que

l'on change sa composition en fonction des besoins actuels, et que l'on établisse un lien plus étroit entre elle et les Nations Unies. Cependant, mon gouvernement appuie tous les efforts qui pourraient être faits pour encourager tous les Etats dotés d'armes nucléaires à participer aux travaux de l'organe de négociations sur le désarmement. Si toutes les nations, grandes ou petites, ne prennent pas fait et cause pour ces travaux, le succès des négociations menées à cette conférence demeurera limité. Comme dans la plupart des organes, l'importance du roulement y est capitale. Il importe que toutes les puissances nucléaires, de même que certains pays avancés en matière de techniques d'armement, soient membres permanents de cet organe. Mais je crois que les pays qui ont des responsabilités lourdes et importantes dans le maintien de la stabilité et de l'équilibre devraient aussi participer à ses travaux. La participation des Etats qui ont un gros enjeu à la réduction des armements stimulera des initiatives nouvelles et plus audacieuses dans cette instance importante de négociations sur le désarmement.

25. Depuis plus de 20 ans, on estime que la fin des essais nucléaires représente une étape cruciale pour le désarmement nucléaire. L'interdiction totale de tous les essais nucléaires limiterait de manière appréciable la concurrence entre les Etats dotés d'armes nucléaires dans le domaine qualitatif, tout en évitant que les armes nucléaires ne se propagent dans d'autres pays. Nous espérons que les discussions en cours à ce sujet entre l'Union soviétique, le Royaume-Uni et les Etats-Unis aboutiront à un accord auquel les autres Etats, nucléaires ou non, pourront adhérer.

26. Les risques qu'entraîne une rivalité sans fin entre les deux principales puissances nucléaires dans le domaine des armements stratégiques augmentent de jour en jour. Les progrès techniques rapides et l'introduction de nouveaux systèmes d'armements portent de plus en plus haut le niveau des armes stratégiques, augmentant les chances qu'elles soient employées et accroissant le risque d'erreurs de jugement fatales.

27. La prolifération des armes nucléaires ne peut qu'aggraver le danger de l'actuelle course aux armes nucléaires. Mon gouvernement partage entièrement le souci qu'inspire la dissémination des armes nucléaires. Il estime qu'une augmentation du nombre des puissances nucléaires constituerait un facteur de déséquilibre de la situation actuelle de dissuasion qui saperait les efforts de désarmement. Nous croyons donc qu'il est nécessaire de prendre des mesures urgentes pour renforcer le régime actuel de non-prolifération. A cet égard, il convient d'accorder l'attention voulue à l'équilibre entre les responsabilités et les obligations définies par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe]. Tant que les superpuissances n'auront pas commencé à diminuer leurs arsenaux nucléaires massifs, elles ne nous paraîtront pas honorer leur part du contrat avec les pays non nucléaires tel que prévu dans le Traité de non-prolifération.

28. C'est pourquoi la situation des entretiens sur la limitation des armes stratégiques a un impact important

sur le climat de l'opinion internationale en matière de prolifération. La conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires aurait un effet notable pour encourager un climat de non-prolifération. Des arrangements appropriés, fondés sur un accord donnant des garanties de sécurité suffisantes aux Etats non nucléaires, contribueraient aussi à diminuer les raisons de passer à l'option nucléaire. De ce point de vue, je voudrais dire que mon gouvernement appuie la création de zones dénucléarisées dans diverses régions du monde et dans certaines conditions. Des dispositions de contrôle des armes destinées à maintenir la stabilité à l'intérieur de régions géographiques déterminées peuvent jouer un rôle considérable en tant que barrières contre la prolifération.

29. Une stratégie viable pour limiter la diffusion des armes nucléaires doit reposer sur une base assez large. Elle doit tenir compte des intérêts légitimes tant des pays en développement que des pays développés. L'énergie à un prix abordable est un préalable indispensable au développement. La non-prolifération des armes nucléaires ne doit pas faire obstacle à la diffusion des techniques nucléaires à des fins pacifiques et en faveur du développement. Les techniques nucléaires à des fins pacifiques devraient, dans le cadre de garanties appropriées, être à la disposition des pays en développement, et ce sans aucune discrimination ni restriction.

30. La Turquie est signataire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et mon gouvernement, bien qu'il soit conscient des imperfections du traité, demandera néanmoins sans tarder l'approbation du Parlement pour le ratifier. Nous le ferons dans l'espoir d'encourager tous les pays à y adhérer, et par-là même à donner une vigueur accrue à l'appel adressé aux Etats nucléaires pour qu'ils fassent des progrès rapides et efficaces dans le domaine du désarmement nucléaire.

31. Voilà dans les grandes lignes certaines des vues que ma délégation pourra développer au cours des débats de la session extraordinaire. Le Gouvernement turc est pleinement conscient que l'armement en soi ne peut garantir la sécurité d'un pays. L'amélioration des relations internationales, les activités de désarmement et le contrôle des armements sont au cœur même de la sécurité. C'est dans cette conviction que mon gouvernement dans son programme a défini la ligne d'action que voici pour ses relations internationales :

“Nous suivrons une politique étrangère qui lie les intérêts nationaux de la Turquie non pas aux tensions internationales mais à la détente dans les relations internationales et à la consolidation de la paix mondiale. Nous nous efforcerons de faire en sorte que la paix mondiale repose sur l'amour des hommes et le principe d'inviolabilité de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque nation et non sur l'équilibre de la terreur. Notre gouvernement est fermement décidé à contribuer à mettre fin à la course aux armements et à empêcher que les techniques militaires atteignent une ampleur qui serait dangereuse pour l'humanité.”

C'est dans cet esprit, tel qu'il est reflété dans le programme de mon gouvernement, que la Turquie s'efforcera de contribuer à toutes les activités menées dans le domaine du désarmement.

32. L'objectif et les efforts de la politique étrangère de la Turquie revêtiront trois aspects : la Turquie appuiera tous les efforts tendant à améliorer les relations économiques sur une base mondiale et à établir un ordre économique international juste et équitable; elle continuera de contribuer au renforcement et à la consolidation de la détente; et, parallèlement à ces efforts, elle participera de manière active et résolue aux mesures et aux engagements propres à assurer des progrès constants vers le désarmement mondial et une paix durable.

33. Qu'il me soit permis de terminer ma déclaration en formulant le vœu que l'humanité s'avance, grâce à ses efforts concertés, vers un monde plus juste, plus libre et plus pacifique, un monde dans lequel les sentiments de haine et de crainte feront place à des sentiments d'amour et de confiance.

34. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens, au nom de l'Assemblée générale, à remercier le Premier Ministre de la République de Turquie de son importante déclaration.

35. M. FELLI (Ghana) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir que de vous voir présider les débats de cette très importante dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale quelques semaines après avoir dirigé avec succès les travaux de la session extraordinaire consacrée à la Namibie et huit mois après avoir été élu Président de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale. Durant toutes ces sessions, votre tact et votre habileté diplomatique ont, dans une grande mesure, contribué au succès des travaux de l'Assemblée. Je suis donc certain que cette session extraordinaire profitera également de votre vaste expérience diplomatique.

36. Je voudrais aussi, Monsieur le Président, transmettre par votre intermédiaire à l'ambassadeur Ortiz de Rozas, de l'Argentine, nos remerciements sincères pour les efforts inlassables que lui et son comité ont déployés pour préparer cette session. Mes remerciements s'adressent aussi au Secrétaire général et à ses collaborateurs pour avoir apporté au Comité toute l'aide nécessaire.

37. Monsieur le Président, le fait que vous présidiez la présente session extraordinaire revêt une grande importance, en ce sens que vous appartenez à un pays, la Yougoslavie, où s'est tenue la première Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés en 1961, et l'on ne saurait trop insister sur l'importance de cette conférence. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, nous avons tous pris conscience du fait que le désarmement n'était pas l'apanage des grandes puissances seules, mais qu'il était devenu un sujet de préoccupation pour chacun. Depuis lors, le désarmement continue d'intéresser au premier chef toutes les nations non alignées.

38. Je tiens à rappeler que c'est presque immédiatement après la conférence de Belgrade que M. Kwame

Nkrumah, qui était alors président du Ghana, a convoqué l'Assemblée d'Accra consacrée à la question d'un monde sans la bombe. Cette conférence avait réuni des personnalités connues dans leurs pays respectifs. Dans une déclaration prononcée à l'Assemblée d'Accra, Kwame Nkrumah disait :

“Vous êtes assemblés ici, non point en tant que représentants de pays ou de partis ou organisations politiques, mais en tant qu'individus décidés à sauver la race humaine des mains de ceux qui la condamneraient à la destruction. Le fait que vous soyez venus ici à titre individuel vous permettra, je crois, d'entretenir ces pensées neuves et d'aborder la question dans cet esprit nouveau qui est si essentiel à la survie de l'humanité.

“Un esprit nouveau à l'égard de ces problèmes, des pensées neuves aussi sur la question de la survie et de la sauvegarde de l'homme sont indispensables. De ce rassemblement de penseurs éminents, qui se préoccupent activement du bien-être et du progrès de l'humanité, doit sortir une réponse positive à cette exigence.”

Le secrétariat de l'Assemblée d'Accra a poursuivi ses activités, grâce essentiellement à des dons qui lui ont été faits par le Gouvernement du Ghana, par d'autres gouvernements et par des personnalités privées.

39. L'Assemblée d'Accra a prouvé à juste titre que le Ghana s'inquiétait de la sauvegarde du monde et de notre civilisation commune en cette ère nucléaire et elle a exprimé l'espoir que notre effort modeste, qui avait permis de convoquer la conférence, donnerait l'élan qui en définitive conduirait au désarmement général et complet.

40. Cependant après 17 ans de négociations de désarmement, il n'y a guère lieu de se réjouir. Ce qui a été réalisé est bien mince comparé aux objectifs que nous nous étions fixés. Ce bilan indique tristement que nous n'avons travaillé qu'à la périphérie du désarmement. Nous nous sommes laissés aller à penser qu'une fois réglé les questions périphériques le désarmement s'ensuivrait automatiquement. Tel n'a pas été le cas et, au cours de ces 17 ans, nous n'avons que trop attendu, car, au lieu de marquer des progrès constants vers le désarmement, les problèmes sont devenus de plus en plus complexes, comme le montre le bilan de nos travaux.

41. En 1959, le Traité sur l'Antarctique interdisant toute activité militaire dans l'Antarctique a été signé. En 1963, le traité de Moscou interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau<sup>1</sup> est entré en vigueur. En 1967, un pas important a été fait par l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine. C'est là le premier exemple de zone dénucléarisée dans une région peuplée du monde. Les protocoles I et II au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine<sup>2</sup> ont depuis lors été signés. Puis, en 1968, le Traité

<sup>1</sup>Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 480, n° 6964, p. 43.

<sup>2</sup>*Ibid.*, vol. 634, n° 9068, p. 283.

sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*] a été signé. Par ce traité, les puissances nucléaires s'engageaient à ne pas transférer d'armes nucléaires aux nations qui n'en possédaient pas, tandis que ces dernières prenaient l'engagement de ne pas en recevoir. En 1972, le traité sur le fond des mers [*résolution 2660 (XXV), annexe*] est entré en vigueur; il interdit de placer des armes nucléaires ou autres armes de destruction massive dans ce milieu. En 1975, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [*résolution 2826 (XXVI), annexe*] a été conclue. Cette convention est le premier instrument international des temps modernes à comporter de véritables dispositions de désarmement. Le 20 septembre 1961, les États-Unis et l'Union soviétique ont fait une déclaration confirmant que l'objectif des négociations multilatérales sur le désarmement était d'assurer un désarmement général et complet comportant le démantèlement des forces armées, l'élimination des stocks d'armes nucléaires et l'arrêt des lourdes dépenses militaires<sup>3</sup>. En 1976, la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles [*résolution 31/72, annexe*] a été présentée à l'Assemblée générale par les États-Unis et l'Union soviétique, assortie d'une recommandation pour que d'autres États la signent et la ratifient.

42. Tous ces instruments, ainsi que les accords sur la limitation des armes stratégiques, représentent l'aspect positif du programme de désarmement nucléaire. Mais la vérité est qu'à l'exception de la convention sur les armes bactériologiques aucun de ces accords ne constitue une mesure substantielle de désarmement.

43. C'est pourquoi, si l'on considère le bilan de nos efforts en matière de désarmement, il serait naïf de s'estimer satisfait. En effet, aucun désarmement général et complet n'a été obtenu; aucune procédure en vue du règlement pacifique des différends et de la mise au point d'arrangements efficaces pour le maintien de la paix, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, n'ont été établis. En ce qui concerne le désarmement, aucune mesure en vue de la réduction de l'importance des forces armées, du démantèlement de l'appareil militaire, y compris les bases, de la cessation de la fabrication des armes, de leur liquidation ou de leur conversion à des utilisations pacifiques n'a fait l'objet d'un accord. L'élimination des stocks d'armes nucléaires, des armes chimiques et des autres armes de destruction massive n'a pas été possible. Nous n'avons pas pu assurer l'élimination de toutes les armes de destruction massive ou de leurs systèmes de vecteurs, de même que nous n'avons pas réglé la question du sort des organisations et institutions responsables de l'effort militaire des États. Nous n'avons pas non plus atteint un accord quant à la meilleure manière de réduire les dépenses militaires.

<sup>3</sup>Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, seizième session, Annexes*, point 19 de l'ordre du jour, document A/4879.

44. Au contraire, que voyons-nous? Les dépenses militaires mondiales ont monté en flèche, atteignant le chiffre sans précédent et inacceptable de plus de 400 milliards de dollars. Par opposition à un tel chiffre, l'Organisation mondiale de la santé n'a consacré, au cours d'une période de 10 ans, que 83 millions de dollars pour éliminer la variole dans le monde. Dans le même temps, son programme pour l'élimination du paludisme à travers le monde est estimé devoir nécessiter quelque 450 millions de dollars, et cette institution a des difficultés à les réunir. Il est vraiment ironique de constater que le monde, alors qu'il est en proie à la faim, à la misère et aux privations, est prêt à consacrer des sommes fantastiques aux armements plutôt que de les réserver à ses besoins dans les domaines de la santé, de l'éducation ou de l'agriculture.

45. Ce sont la réalité du danger que représentent pour la société humaine les armes nucléaires et la course aux armements, de même que notre échec commun à faire des progrès sensibles en matière de désarmement, qui ont conduit le Ghana à donner son plein appui à cette session extraordinaire. Nous apprécions la nature complexe et délicate de la tâche que nous nous sommes fixée face aux divergences idéologiques. Nous savons que le désarmement ne sera pas réalisé du jour au lendemain, mais nous sommes convaincus que l'on pourrait progresser plus rapidement si notre mutuelle compréhension et notre confiance réciproque étaient renforcées. Car mieux vaut pour le monde l'équilibre de la confiance et de l'espérance que l'équilibre de la peur.

46. Cela dit, je voudrais maintenant passer aux armements de type classique qui méritent également une sérieuse attention dans cet effort de désarmement. S'il est vrai que les milliards de dollars que représentent les dépenses militaires du monde sont consacrés à la recherche et à la fabrication d'armes nucléaires, il est également vrai qu'une partie considérable de ces dépenses est réservée à des armes de type classique perfectionnées. Peut-être la seule différence est-elle que, tandis que les armes nucléaires n'enrichissent que les arsenaux de plusieurs puissances nucléaires, les armes meurtrières de type classique trouvent une utilisation universelle, en particulier dans le tiers monde.

47. Une étude de l'histoire récente du monde révèle que si les territoires des principaux fabricants d'armes de type classique ont bénéficié d'une paix et d'une stabilité relatives depuis la seconde guerre mondiale, des armes de type classique meurtrières ont servi fréquemment à intensifier la tension et les conflits en Asie, en Afrique et en Amérique latine. A l'heure actuelle, les foyers internationaux de conflits sont concentrés en Afrique plus que sur tout autre continent, et l'Afrique et les Africains continuent d'être les malheureuses victimes des armes fournies de l'extérieur. C'est pourquoi, en Afrique, la course aux armements se poursuit dans de nombreux conflits à propos de revendications territoriales.

48. Mais il existe une autre source de tension qui est encore plus effrayante. Je veux parler du régime de Pretoria qui, par ses activités, a provoqué la course aux armements en Afrique australe. Le régime de Pretoria

d'Afrique du Sud, par la poursuite et le renforcement de sa politique d'*apartheid*, continue de constituer un énorme arsenal d'armes. Cette accumulation d'armes a pour seul but d'intimider les voisins immédiats, ainsi d'ailleurs que le reste de l'Afrique. Mais, aussi longtemps que le régime de Pretoria poursuivra cette politique, l'Afrique restera un continent où régnera l'agitation et une source de dangers en puissance pour la paix du monde.

49. Ce n'est plus un secret pour personne qu'aujourd'hui le régime sud-africain, grâce à une technologie nucléaire que lui ont fournies certains Etats Membres de cette organisation, est sur le point de se doter de la capacité nucléaire. Une telle chose aura pour conséquence de modifier très nettement la structure du pouvoir en Afrique australe et presque à coup sûr d'empêcher la liquidation du racisme et de l'assujettissement dans cette partie du continent. Comme il est hors de question que le reste de l'Afrique accepte la survivance du colonialisme et de l'*apartheid*, nous avons l'obligation morale de lancer l'avertissement suivant : si notre sécurité individuelle et collective se trouve menacée, le sort du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pour lequel nous avons lutté si ardemment, sera lui-même menacé.

50. Face à cette menace à la paix et à la sécurité de l'Afrique, nous nous devons de renouveler notre appel à la communauté internationale pour que l'on empêche à tout prix l'Afrique du Sud d'introduire des armes nucléaires sur le continent. Pour réaliser cet objectif, le Gouvernement du Ghana estime que la communauté internationale, notamment par l'intermédiaire des Etats membres du Conseil de sécurité, devra renforcer, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, ses sanctions économiques et militaires contre le régime de Pretoria. Ce n'est qu'ainsi que pourra être satisfait le désir général des Etats africains de sauvegarder leur continent en en faisant une zone dénucléarisée grâce à l'obstination du régime de Pretoria.

51. Il existe un aspect socio-économique du désarmement que cette session extraordinaire doit examiner de très près. Notre lutte pour la paix et la sécurité internationale, grâce à une réduction progressive de nos appareils militaires respectifs, ne serait qu'à moitié efficace si nous ne consacrons pas les ressources ainsi libérées à l'amélioration de la qualité de la vie de nos peuples. Le fossé béant entre le monde industrialisé et le monde en développement représente une source de frictions qui doit être éliminée pour assurer l'harmonie mondiale.

52. Rappelons-nous, à cet égard, qu'en 1961 le Secrétaire général a constitué un groupe d'experts chargé de l'examen des aspects sociaux et économiques du désarmement. En 1971, un autre groupe de 14 experts a été créé pour mettre à jour le rapport de 1961<sup>4</sup>. Dans l'introduction de ce nouveau rapport, le groupe d'experts a déclaré :

“En 1961, époque où s'est préparé le rapport du Secrétaire général intitulé *Conséquences économiques*

*et sociales du désarmement*, il ressortait des données disponibles que le monde dépensait alors environ 120 milliards de dollars par an à des fins militaires<sup>5</sup>.”

Cela représentait quelque 150 milliards de dollars aux prix de 1970. En 1970, les dépenses militaires annuelles dépassaient 200 milliards de dollars par an. Les experts ont également estimé que, si les dépenses militaires annuelles continuent d'absorber le même pourcentage de la production mondiale qu'actuellement, elles pourraient bien atteindre 300 à 350 milliards de dollars en 1980 — aux prix de 1970 — le montant total pour la décennie en cours étant alors de l'ordre de 2 650 milliards de dollars, soit 750 de plus que de 1961 à 1970. Nous ne sommes pas encore en 1980 et ces dépenses se montent déjà à 400 milliards de dollars. Au taux actuel de dépense, on peut prévoir que d'ici à 1980 les dépenses auront atteint 450 milliards de dollars.

53. Le processus constant de perfectionnement qualitatif de ces armes a conduit l'humanité au point où elle se trouve aujourd'hui : une victime de son propre progrès technique. C'est à cause de cet ensemble de faits que le Conseil militaire suprême du Ghana se félicite de cette session extraordinaire, qui fournit encore une autre occasion de réévaluer les positions respectives de nos pays à l'égard de la question du désarmement.

54. Nous consacrons de larges sommes d'argent au désarmement alors que notre développement est interrompu voire considérablement ralenti. Il est donc normal que le Ghana se préoccupe de ce qu'il considère comme un gaspillage de ressources. Ceux qui sont intervenus avant moi ont souligné le souci universel que fait naître cet aspect du désarmement. Ma délégation tient cependant à mettre en relief l'urgence avec laquelle cette question lui paraît devoir être traitée.

55. La délégation du Ghana voudrait rappeler, à ce propos, que, dans cette même assemblée, il y a quatre ans, des représentants ont fait leurs des mesures importantes visant à restructurer les relations économiques en inscrivant des objectifs spécifiques dans la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre international [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)] et dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)]. Cette déclaration reflète la conscience que la communauté internationale a prise du fait que l'état actuel de nos relations dans le domaine économique, caractérisé par une polarisation entre les riches et les pauvres, ne saurait être toléré plus longtemps. Il existe également entre les niveaux de développement des nations riches et pauvres des disparités croissantes qui, non seulement, sont moralement inacceptables mais qui représentent en outre une grave menace pour les relations harmonieuses et le développement d'une coopération entre les riches et les pauvres et constituent donc une menace en puissance pour la paix du monde. Nous savons tous que les espoirs que nous formulons pour le nouvel ordre économique international et pour une coopération efficace entre tous

<sup>5</sup>Les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.72.IX.16), par. 2.

les Etats exigent de patientes négociations dans un climat sans tensions ni conflits. La course aux armements et tout ce qu'elle implique opposent un grave obstacle à la réalisation d'un tel objectif.

56. La délégation du Ghana se félicite des recommandations et des propositions figurant dans le rapport du Comité préparatoire [A/S-10/1]. Nous sommes particulièrement satisfaits de noter que le Comité a souligné les priorités et les mesures qui devront guider les futures négociations sur le désarmement. Ma délégation espère que la sincérité et la volonté politique des pays ici représentés se refléteront dans les efforts internationaux pour donner effet à ces recommandations et propositions.

57. Nous avons eu l'occasion de dire ici, ainsi que dans d'autres instances internationales, que le Conseil militaire suprême du Ghana appuie l'objectif ultime de désarmement général et complet sous contrôle international efficace. Mon gouvernement reconnaît toutefois qu'avant que cet objectif puisse être réalisé devront être créées des conditions grâce auxquelles toutes les nations, grandes et petites, pourront se sentir en sécurité. Cela signifie que la confiance et la sécurité doivent être renforcées si l'on veut que les Etats fondent leurs armes pour en faire des socs de charrue. La délégation du Ghana estime donc que, pour garantir le succès de toute négociation sur le désarmement, il faudrait un effort constant et soutenu en vue d'éliminer des sources de tension et d'injustice. En d'autres termes, la détente internationale doit être approfondie et renforcée.

58. Voilà pourquoi ma délégation se félicite des propositions qui figurent dans le rapport. Dans un programme de désarmement nous aimerions voir adopter d'autres mesures destinées à renforcer la confiance. Nous sommes heureux que cet aspect du programme ait fait l'objet d'une attention particulière dans le rapport du Comité préparatoire.

59. Une autre partie du document, dont ma délégation voudrait dire quelques mots, est celle du mécanisme des futures délibérations sur le désarmement. Quels que soient les objectifs du programme d'action arrêtés par cette assemblée, le succès des futurs travaux dépendra du mécanisme approprié et adéquat qui sera choisi pour régler les problèmes qui font obstacle à un contrôle efficace de la constitution de stocks d'armes. Ma délégation ne nie pas que la volonté politique des Etats Membres est essentielle aux négociations sur le désarmement. Nous pensons cependant que la création d'un mécanisme approprié et efficace s'avère indispensable pour la mise en œuvre des propositions.

60. Ma délégation est consciente que le renforcement du rôle central de cette organisation sera un premier pas vers la mise en œuvre réussie des propositions que nous pourrions adopter.

61. Nous invitons donc les Etats Membres représentés ici à réaffirmer leur engagement total envers les Nations Unies pour permettre à l'Organisation d'être à la hauteur de la noble mission pour laquelle elle a été créée. Nous voudrions en particulier prier instamment

les Etats Membres d'appuyer le Secrétaire général dans ses efforts pour renforcer davantage encore la capacité et la compétence de l'Organisation afin qu'elle puisse jouer un rôle central dans le processus de désarmement et d'accepter l'obligation qui leur incomberait de mettre à la disposition des Nations Unies des effectifs convenus nécessaires pour une force internationale chargée du maintien de la paix, qui serait dotée d'armements de types convenus. Le déploiement de cette force permettrait à l'Organisation de réprimer ou d'empêcher efficacement toute menace ou tout emploi des armes en violation des buts et des principes de la Charte.

62. Il est essentiel d'encourager l'Organisation à jouer son rôle d'organe dirigeant; elle doit être encouragée à orienter les décisions relatives à tous les problèmes de désarmement.

63. Ces derniers jours, les délégations qui ont participé jusqu'à présent au débat général ont soumis des propositions à l'Assemblée générale. Aussi diverses que soient les suggestions, elles présentent, de l'avis de ma délégation, un élément de consensus auquel ma délégation serait heureuse de s'associer. Si nous voulons progresser rapidement et en temps voulu sur la question du désarmement, il est de notre intérêt commun de voir quels sont les domaines d'accord et de prendre des mesures efficaces afin de les transformer en réalité profitable.

64. De l'avis de ma délégation, la plupart des délégations ont le même désir de voir prendre des mesures conduisant au désarmement général et complet sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. La délégation du Ghana propose donc la création immédiate d'un organe suprême des Nations Unies, ouvert à tous les Membres de l'Organisation, qui serait chargé de coordonner toutes les activités dans ce sens. On pourrait peut-être confier à la Commission spéciale de la session extraordinaire le soin de mettre au point la structure et le mandat de cet organe suprême des Nations Unies, pour approbation ultérieure par l'Assemblée générale.

65. Une des principales raisons de la lenteur des progrès réalisés dans le passé est le manque d'accord sur les procédures de vérification. Le Ghana comprend les sentiments nationaux des pays qui se sont élevés contre les propositions de vérification dans le passé; néanmoins, nous sommes d'accord avec les autres pays qui ont prouvé qu'il était de l'avantage de tous de tirer parti des facilités techniques dont dispose l'homme pour faire un modeste début en matière de rassemblement de renseignements sur toutes les formes d'activité nucléaire. La délégation ghanéenne est donc favorable à la création, dans un avenir proche, d'une agence internationale de contrôle par satellites. Nous espérons que les puissances nucléaires apporteront un appui matériel à la création de cette agence. De même, il faudrait accepter les installations offertes par certains Etats Membres pour abriter des services de contrôle sismologique afin de faire en sorte que les renseignements parvenant à la communauté internationale sur les activités nucléaires soient aussi complets que possible.

66. Mais le désarmement ne peut pas intervenir uniquement grâce au recours à des dispositifs techniques perfectionnés. Les progrès dans cet important effort dépendront surtout de la volonté des gouvernements et des peuples de faire du désarmement une réalité. Le problème, ici, est une question d'attitude, et nous avons tous la lourde responsabilité d'adapter nos politiques nationales respectives pour faire face à cette gageure. A ce propos, les puissances nucléaires ont une responsabilité essentielle. Nous leur demandons, au nom de l'humanité, de répondre à notre appel pour qu'elles s'engagent solennellement à ne pas utiliser leurs armes, fût-ce à une échelle limitée, contre un pays non nucléaire et à respecter scrupuleusement le désir de certaines régions géographiques de rester exemptes d'armes nucléaires.

67. On a déjà beaucoup parlé du lien qui existe entre le désarmement et le développement; nous sommes entièrement d'accord avec ce qui a été dit. Nous tenons à souligner l'importance de ce lien et l'espoir du monde en développement de voir s'améliorer sensiblement la qualité de la vie des secteurs les plus pauvres du monde grâce aux économies réalisées progressivement dans les dépenses militaires. A cette fin, nous sommes d'accord pour que l'on fournisse au nouveau Directeur général au développement et à la coopération économique internationale des paramètres sur la façon d'utiliser à des fins de développement les ressources libérées par une réduction des budgets militaires des Etats militairement importants.

68. En outre, nous sommes tous conscients que les nobles objectifs que nous poursuivons ne pourront être atteints que s'ils bénéficient d'un appui financier de nous tous. Nous recommandons donc à l'Assemblée, en cette session extraordinaire, d'établir immédiatement un fonds du désarmement auquel tous les Etats pourraient contribuer selon un barème de contributions à arrêter et qui serait destiné à promouvoir l'application des importantes mesures qui vont être prises ici.

69. Enfin, le niveau de la représentation à la présente session extraordinaire nous laisse espérer un succès possible — et même probable. Cela montre que nous avons tous accepté nos responsabilités. Nous avons aussi accepté l'obligation de veiller à ce que les conclusions auxquelles on pourrait arriver pendant cette session extraordinaire soient mises en œuvre. C'est presque un cliché de dire que l'Organisation n'agit que dans la mesure où ses membres le lui permettent. Mais il n'en est pas moins vrai de dire aussi que l'Organisation peut faire et fera tout ce que ses Membres lui laissent faire.

70. Le monde a fait un tour complet depuis la fin de la dernière guerre mondiale. On peut et on doit mettre un terme à la méfiance, source de conflit. On peut et on doit instaurer la confiance, sans laquelle il ne peut y avoir de détente véritable. Le monde est à présent à la croisée des chemins. Nous pouvons choisir la voie qui mène à la destruction ou celle qui mène à la prospérité et au bien-être de l'humanité tout entière. Notre choix, j'en suis sûr, se portera nettement sur la deuxième.

71. M. GOURINOVITCH (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation du russe*] :

M. le Président, au nom de la République socialiste soviétique de Biélorussie, je vous félicite, vous, représentant de la Yougoslavie socialiste, d'avoir été élu aux fonctions de président de l'actuelle session extraordinaire de l'Assemblée générale. Je vous souhaite un travail réussi et fécond à ce poste.

72. La cessation de la course aux armements et le désarmement sont actuellement la question centrale de la politique mondiale. Le Secrétaire général du Comité central du parti communiste soviétique, président du Presidium du Soviet suprême de l'Union soviétique, M. Brejnev, parlant devant le dix-huitième Congrès de l'Union des jeunes communistes léninistes, a déclaré ce qui suit :

“La tâche essentielle, la tâche la plus pressante de notre temps, est de réaliser une nouvelle réduction du danger militaire, d'arrêter la course aux armements. Cela est ressenti par tous les peuples et reconnu par la plupart des gouvernements.”

73. Le déroulement du débat général à la session extraordinaire consacrée au désarmement confirme ce fait incontestable. L'humanité comprend de plus en plus qu'à l'époque nucléaire un affrontement militaire s'accompagne de la menace des conséquences les plus graves pour notre planète. Et la conscience de l'absurdité et de la nature pernicieuse de la course aux armements doit nous amener à aller plus loin, vers des mesures efficaces, pour y mettre un terme. Cela exige, bien entendu, de grands efforts. Cependant, nous rejetons résolument une attitude pessimiste à l'égard du problème. La course aux armements n'est pas un labyrinthe sans issue. A l'heure actuelle, il existe de nouvelles conditions politiques et matérielles qui permettent d'avancer de manière plus décisive vers la cessation de la course aux armements et le désarmement.

74. Une politique ferme et constante pour la cessation de la course aux armements, pour la création d'un monde sans armes, est poursuivie par les Etats de la communauté socialiste. Cette politique découle de la nature même du socialisme, système social dont l'objectif suprême est le bien-être et le bonheur des travailleurs.

75. Les Etats socialistes, à la différence des Etats capitalistes, n'ont ni classes ni groupes; il n'y a pas de complexes militaro-industriels qui auraient intérêt à faire des bénéfices grâce à la course aux armements. C'est pour cela que du premier décret du pouvoir soviétique — le décret de Lénine sur la paix — à la nouvelle Constitution de l'Union soviétique, toute l'histoire, durant 60 ans, de l'Etat soviétique montre de manière convaincante, pour reprendre les paroles de M. Brejnev, que “le premier Etat du socialisme vainqueur inscrit à jamais le mot paix sur ses drapeaux comme principe suprême de sa politique étrangère répondant aux intérêts de son peuple et de tous les autres peuples de la planète”.

76. Dans leur manière d'aborder le problème du désarmement, l'Union soviétique et les autres Etats socialistes frères partent tous de l'idée que le moyen le plus efficace, le plus rationnel d'aller vers la paix passe par le désarmement général et complet. En 1922 déjà, à

la Conférence de Gênes, sur l'initiative de Vladimir Ilitch Lénine, la délégation soviétique avait proposé un programme de désarmement général. Depuis lors, l'attitude constructive de l'Union soviétique à l'égard des négociations de désarmement général et complet est restée intacte.

77. La réalisation du désarmement général et complet se trouve définie dans la Constitution de l'Union soviétique comme l'un des objectifs de la politique étrangère de l'Union soviétique. L'Union soviétique et les autres pays de la communauté socialiste présentent toujours un programme sincèrement complet dans ce domaine.

78. Le mouvement des pays non alignés s'est déclaré en faveur du désarmement comme en témoigne une fois de plus le communiqué final adopté par le Bureau de coordination des pays non alignés en mai dernier à La Havane<sup>6</sup>.

79. La lutte pour la paix et le désarmement n'est pas limitée aux efforts entrepris au niveau de l'Etat ou des Etats. Elle est devenue la cause des peuples eux-mêmes. Sur tous les continents on entend résonner de manière toujours plus forte et plus décidée la voix de l'opinion publique qui exige des mesures promptes et efficaces dans ce domaine. Ceci se retrouve dans les documents de nombreuses organisations publiques internationales et nationales envoyés à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et dans les rapports sur le mouvement populaire le plus vaste qui fût en faveur de la paix, de la cessation de la course aux armements, de l'interdiction des moyens barbares de destruction et d'anéantissement et du désarmement. Ces revendications populaires sont légitimes. Elles trouvent l'écho le plus large, le plus complet dans les nombreuses initiatives de paix de l'Union soviétique et des autres Etats de la communauté socialiste.

80. Les documents soumis à l'examen de la présente session permettent de suivre la ligne de conduite constante de l'Union soviétique en matière de désarmement. La première proposition de l'Union soviétique aux Nations Unies a été un projet de convention internationale tendant à interdire la fabrication et l'utilisation d'armes reposant sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins de destruction massive et ceci en 1946. Par la suite, l'Union soviétique a présenté plus de 70 propositions concrètes qui tendent toutes à renforcer la paix et la sécurité et à résoudre les problèmes urgents du désarmement. Elles prévoient l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires et des autres types d'armes de destruction massive, la fermeture ou la réduction des voies ouvertes à la course aux armements dans ce secteur, la diminution des armements classiques et des forces armées de même que les budgets militaires, et l'utilisation à des fins pacifiques des fonds ainsi libérés. Ces propositions contiennent non seulement un programme de désarmement général et complet mais aussi des mesures partielles pour la cessation de la course aux armements et le désarmement dans les domaines les plus variés en ce qui concerne tant les types existants d'armes

que les nouveaux types et systèmes d'armement. Elles contiennent des mesures de nature internationale, y compris la proposition de conclure un traité mondial de non-recours à la force dans les relations internationales, et des mesures aux niveaux régional et bilatéral. Ces propositions prévoient l'interdiction et la limitation des activités militaires sur terre, en mer, dans l'atmosphère et dans l'espace extra-atmosphérique.

81. La plupart ont été approuvées par l'Assemblée générale; certaines sont devenues des traités ou conventions internationaux. Sur d'autres, les négociations sont encore en cours; d'autres encore attendent leur solution.

82. Maintenant notre parti et l'Etat soviétique mettent en œuvre le programme de lutte continue pour la paix et la coopération internationales, pour la liberté et l'indépendance des peuples tracé par le vingt-cinquième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique. Les Etats Membres des Nations Unies connaissent bien ces mesures précises contenues dans les décisions du vingt-cinquième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique sur les questions du désarmement. L'attitude constructive de l'Union soviétique concernant la cessation de la course aux armements et le désarmement appliquée aux tâches qui sont celles de la session extraordinaire consacrée au désarmement se trouve exposée dans la déclaration d'un membre du Politburo du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, le Ministre des affaires étrangères, M. Andreï Gromyko [5<sup>e</sup> séance], et dans les propositions soumises à la présente session par l'Union soviétique sur "les moyens pratiques d'arrêter la course aux armements" [A/S-10/AC.1/4].

83. Le peuple biélorussien, comme les autres peuples de l'Union soviétique, connaît bien le prix de la guerre et le prix de la paix. Pendant les années de la grande guerre patriotique, notre République a perdu plus de 2 200 000 de ses citoyens, c'est-à-dire un habitant sur quatre et plus de la moitié de sa richesse nationale. Actuellement, l'industrie biélorussienne produit près de 25 fois plus qu'avant la guerre. Pour mettre en œuvre nos plans de développement économique et social, il faut une paix durable.

84. La délégation biélorussienne, lors des diverses sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies, a plus d'une fois répété combien notre peuple était attaché à la cause de la paix, de la détente, de la sécurité et de la coopération entre les peuples. Elle a dit aussi notre aspiration à voir cesser la course aux armements et assurer le désarmement. La RSS de Biélorussie a exposé son attitude dans des réponses aux questionnaires envoyés par le Secrétaire général des Nations Unies et a été, aux Nations Unies notamment, coauteur des propositions les plus importantes sur ces questions. La Biélorussie est partie aux accords internationaux existants sur la limitation de la course aux armements et le désarmement. Le jour de l'ouverture de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, le Présidium du Soviet suprême de la RSS de Biélorussie a ratifié la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles.

<sup>6</sup>Voir document A/33/118 du 7 juin 1978.

85. Nous estimons que cette session extraordinaire, se fondant sur l'expérience positive du passé et sur les résultats acquis, utilisant ses droits et ses pouvoirs, est en mesure de contribuer de manière réelle à la réalisation d'accords pouvant aboutir à la cessation de la course aux armements. La solution positive de presque toutes les questions d'organisation liées à la préparation et à la tenue de la session, le travail accompli pour rédiger les documents finals — encore que ce travail soit loin d'être fini — tout cela est la preuve des possibilités existantes d'engager des moyens nouveaux et de faire des efforts concertés menant à la cessation de la course aux armements.

86. A ce jour, des traités et accords précis et obligatoires ont été conclus et sont en vigueur sur des questions comme la cessation d'une grande partie des essais d'armes nucléaires, l'application de mesures contre une nouvelle prolifération des armes nucléaires dans le monde, l'interdiction de mettre en place ces armes dans l'espace extra-atmosphérique, sur le fond des mers et des océans, l'interdiction et l'élimination des armes bactériologiques, l'interdiction de modifier l'environnement à des fins militaires ou à toutes autres fins hostiles.

87. Malheureusement, tous les Etats Membres des Nations Unies ne sont pas parties à ces traités. Mais il est bien évident qu'une participation universelle à ces traités et accords augmentera leur efficacité. Nous constatons avec satisfaction qu'au cours de l'actuelle session extraordinaire de l'Assemblée générale un certain nombre d'Etats ont fait part de leur adhésion à ces accords ou de leur intention d'en devenir parties. A notre avis, la session extraordinaire et les décisions qu'elle prendra devraient contribuer à assurer la participation de tous les Etats sans exception auxdits traités et conventions, ce qui montrera le désir de chaque pays d'arrêter la course aux armements et de se joindre activement à la recherche de nouveaux arrangements de désarmement. Il va sans dire que ni les intérêts nationaux, ni un désir de voir prendre des mesures de plus vaste portée dans le domaine du désarmement, ni le fait que certains Etats ne possèdent pas le type d'armes qui sont limitées ou interdites par ces accords ne pourront faire obstacle à leur adhésion à ces traités.

88. Nous estimons aussi qu'il est du devoir de chaque Etat, quelle que soit sa structure sociale, sa superficie, son potentiel économique et militaire, sa situation géographique ou toute autre caractéristique, de favoriser le parachèvement le plus rapide possible des négociations déjà en cours aux niveaux bilatéral, régional et international pour arrêter la course aux armements et pour assurer le désarmement. Il est évident que personne n'a le droit de prendre des mesures qui pourraient rendre plus difficile la réalisation d'accords sur les problèmes actuellement en discussion. Il s'agit là de questions d'importance vitale dont la solution positive intéresse non seulement les participants directs aux négociations, mais aussi tous les peuples du monde. Il suffit de voir la liste des problèmes discutés pour en être convaincu. Il s'agit des conversations soviéto-américaines sur la limitation des armes stratégiques offensives, des négociations entre l'URSS, les

Etats-Unis et la Grande-Bretagne sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, du travail accompli à la Conférence du Comité du désarmement sur les accords concernant l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et leur destruction, et concernant l'interdiction de la mise au point de nouveaux types et de nouveaux systèmes d'armes de destruction massive; il s'agit également des négociations de Vienne sur la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale; des négociations soviéto-américaines sur l'interdiction des armes radiologiques, sur la limitation, puis la réduction des activités militaires dans l'océan Indien, sur la limitation du commerce international et des transferts internationaux d'armements classiques.

89. La RSS de Biélorussie, avec tous les autres Etats de la communauté socialiste, porte un intérêt vital au succès de toutes les négociations maintenant en cours, sur la base du principe d'égalité et d'une sécurité égale pour toutes les parties. Le succès de ces négociations permettrait de compléter la détente politique par la détente militaire. La réalisation de ces objectifs serait facilitée par l'adoption, par tous les pays participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, des propositions faites par les Etats membres du Pacte de Varsovie de ne pas utiliser les premiers les armes nucléaires les uns contre les autres et de ne pas augmenter le nombre des membres des alliances politico-militaires qui se font face en Europe.

90. Le débat général qui se poursuit actuellement montre l'appui mondial dont jouissent les nouvelles initiatives de l'Union soviétique présentées à l'examen de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Le soutien que rencontrent ces propositions est chose naturelle car elles répondent aux intérêts de tous les peuples, servent la cause du renforcement de la paix et tiennent compte de la situation des autres pays. Elles prévoient, avant tout, des mesures précises propres à assurer la cessation totale d'un nouveau renforcement quantitatif et qualitatif des armes et des forces armées des Etats possédant un grand potentiel militaire et la création de conditions qui permettront de les réduire. Ces propositions prévoient également la cessation de la fabrication d'armes nucléaires sous toutes leurs formes, la cessation de la fabrication des autres armes de destruction massive et leur interdiction, la cessation de la création de nouveaux types d'armes classiques d'une grande capacité de destruction, la renonciation par les membres permanents du Conseil de sécurité et par les pays qui ont conclu des accords militaires avec eux d'accroître leurs forces armées et d'accumuler des armes de type classique.

91. Un des problèmes les plus importants de notre époque est celui de la limitation de la course aux armes nucléaires. En novembre dernier, l'Union soviétique avait proposé qu'il soit convenu de faire cesser simultanément dans tous les Etats la fabrication d'armes nucléaires sous toutes leurs formes, qu'il s'agisse de bombes atomiques, à hydrogène, à neutrons

ou de missiles<sup>7</sup>. En même temps, les puissances nucléaires s'engageraient à procéder à la réduction progressive des stocks existants de ces armes, jusqu'à l'élimination totale de ces stocks d'armes nucléaires. L'ouverture de négociations en vue de l'application de ces mesures créerait les conditions nécessaires pour que l'énergie atomique soit utilisée exclusivement à des fins pacifiques et créatives. Nous voudrions espérer que toutes les autres puissances nucléaires répondront favorablement à cette initiative et, avec un groupe de pays non dotés d'armes nucléaires et dans les limites de temps fixées par la session, commenceront des négociations sur le désarmement nucléaire et sur la question du non-recours à la force dans les relations internationales.

92. Il est impératif de prendre des mesures pour prévenir le danger d'une guerre nucléaire dans laquelle la course aux armements nucléaires pourrait entraîner l'humanité. Nous savons que si les stocks d'armes nucléaires existant actuellement étaient utilisés, l'humanité disparaîtrait fatalement. Il convient de prendre des mesures précises pour adopter et appliquer les dispositions contenues dans le projet de résolution de l'URSS en vue de prévenir le danger d'une guerre nucléaire, projet qui a été soumis en septembre dernier à l'examen de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale<sup>8</sup>.

93. Le problème de la non-prolifération des armes nucléaires revêt une grande importance. La prolifération de ces armes ou leur acquisition par des Etats situés dans des régions de conflits et de tensions ne renforcera pas la sécurité. Au contraire, le danger d'un conflit nucléaire, ne serait-ce que par accident, s'en trouvera accru. Et, dans ce cas, aucun "parapluie nucléaire" ne protégerait quiconque d'un orage meurtrier. Voilà pourquoi il convient de faire de nouveaux efforts pour apporter une solution efficace et universelle à ce problème, afin d'empêcher également la mise en œuvre de plans pour la mise au point d'armes nucléaires en Afrique du Sud et en Israël, parce que ces plans peuvent entraîner les conséquences les plus graves pour la cause de la paix et de la sécurité, non seulement en Afrique et au Moyen-Orient, mais pour toute l'humanité.

94. La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie est convaincue que la bonne volonté manifestée par l'Union soviétique pour conclure des accords bilatéraux appropriés avec tout Etat non nucléaire sur la base de la déclaration faite par l'Union soviétique qu'elle n'utilisera jamais d'arme nucléaire contre les Etats qui renoncent à la production et à l'acquisition d'armes nucléaires et qui n'en ont pas sur leur territoire sera favorablement accueillie par les Etats non nucléaires et par les autres Etats possédant des armes nucléaires, de même que la proposition soviétique sur la nécessité d'empêcher de placer des armes nucléaires sur les territoires d'Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle. Ainsi le régime de non-prolifération des armes nu-

cléaires sera renforcé, en même temps que sera réduit le danger d'un conflit nucléaire.

95. Ces temps derniers la question de l'interdiction de la mise au point de nouvelles catégories et de nouveaux systèmes d'armes de destruction massive a pris un aspect très urgent. Dès 1975, l'Union soviétique avait proposé que soit conclu un accord sur ce problème<sup>9</sup>. Malheureusement, les puissances occidentales se sont, sous différents prétextes, soustraites à l'application pratique de cette proposition. De plus, les Etats-Unis se sont préparés à mettre au point les armes à neutrons, ce nouveau moyen particulièrement inhumain de destruction massive des populations. Il est vrai que le Gouvernement des Etats-Unis a décidé, il y a deux mois, de remettre à plus tard la fabrication de ces armes. Compte tenu de cette décision, l'Union soviétique a déclaré qu'elle ne passerait pas à la fabrication d'armes à neutrons si les Etats-Unis y renonçaient.

96. Cependant, il faut aller plus loin et interdire ces armes barbares avant qu'il ne soit trop tard pour empêcher leur fabrication. C'est à ce but que répond le projet de convention sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons, présenté par les Etats socialistes au début de mars dernier à la Conférence du Comité du désarmement à Genève<sup>10</sup>.

97. En nous prononçant en faveur de l'interdiction des armes nucléaires à neutrons, nous tenons à souligner que les peuples du monde entier, y compris les pays dans lesquels il est prévu de mettre en place ces armes, se déclarent en faveur de cette interdiction. Comme en témoigne le récent sondage Harris, la majorité de la population des Etats-Unis se déclare elle aussi contre la bombe à neutrons.

98. L'Assemblée générale doit donner un avis qui pèsera en faveur des mesures pratiques destinées à réduire les budgets militaires des Etats dotés d'un potentiel militaire important. Dès 1973, sur l'initiative de l'Union soviétique, l'Assemblée générale avait adopté une résolution [3093 (XXVIII)] sur la réduction de 10 p. 100 des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et l'utilisation d'une partie des fonds ainsi économisés pour l'assistance aux pays en développement. Après cela, il a été proposé de convenir d'un pourcentage plus ou moins grand de réduction des budgets militaires. Cependant, en raison de la position de certains pays, la mise en œuvre pratique de ces décisions s'est enlisée dans d'innombrables enquêtes et recherches techniques et méthodologiques, et les pays en développement ont été ainsi privés de la possibilité de recevoir une aide complémentaire. On ne peut à cet égard qu'exprimer des regrets. Maintenant, l'Union soviétique propose un accord sur des réductions précises des budgets militaires de tous les Etats disposant d'un potentiel économique et militaire important, y compris tous les membres permanents du Conseil de sécurité,

<sup>7</sup>Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Première Commission*, 26<sup>e</sup> séance.

<sup>8</sup>*Ibid.*, Annexes, point 127 de l'ordre du jour, document A/32/242, annexe II.

<sup>9</sup>*Ibid.*, trentième session, Annexes, points 31, 34 à 38, 120, 122 et 126 de l'ordre du jour, document A/10243.

<sup>10</sup>*Ibid.*, trente-troisième session, Supplément n° 27, vol. II, document CCD/559.

réductions non pas en pourcentage mais en chiffres absolus avec l'allocation d'une partie de ces ressources à l'aide aux pays en développement. Il est proposé que cet accord s'applique à une période de trois ans commençant par le budget du prochain exercice.

99. La mise en œuvre des propositions soviétiques que je viens de mentionner est conforme aux objectifs des Nations Unies, aux revendications des peuples, à la cause de la paix et au progrès économique et social de tous les Etats; elle favoriserait aussi l'affermissement et la consolidation de la détente internationale. La réalisation de ces propositions est tout à fait possible à condition qu'existent le sens des responsabilités politiques et la bonne volonté nécessaire de la part de chacun des Etats Membres des Nations Unies. Certains devraient reconsidérer leur position. Il y a incompatibilité entre les objectifs du désarmement et l'intensification de la psychose de guerre, les tentatives pour remplacer le désarmement par le contrôle des armes, l'augmentation des dépenses militaires et le fait d'imputer à d'autres des responsabilités qu'il convient d'assumer soi-même. Le même jour, dans *The New York Times*, par exemple, figuraient la déclaration du Vice-Président des Etats-Unis à la présente session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et la nouvelle que le Congrès des Etats-Unis avait alloué de nouveaux crédits militaires au Pentagone, d'un montant dépassant les demandes du gouvernement — même pour certains types d'armes à l'égard desquels le gouvernement n'avait pas demandé d'ouverture de crédits. Peut-on concilier les tâches qui attendent la session extraordinaire sur le désarmement et la décision des Etats de l'OTAN d'augmenter encore les dépenses militaires, qui, déjà, sont à l'heure actuelle neuf fois supérieures à ce qu'elles étaient lors de la création de ce bloc?

100. Il y a incompatibilité absolue entre les objectifs et les tâches de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et l'intensification du mythe sur la prétendue "menace militaire soviétique", les allégations sur la nature inévitable d'une guerre mondiale et la minimisation de ses dangers pour le sort de l'humanité. Nous savons tous qui, l'an dernier, a été le seul à ne pas appuyer l'idée de convoquer la présente session extraordinaire; nous savons qui ne fait pas de propositions visant au désarmement, mais préconise une nouvelle accumulation des armements, demande que soient encore augmentées les dépenses militaires des pays impérialistes et qui cherche à prouver la nécessité d'entraîner dans la course aux armements les pays en développement au lieu d'apporter une solution aux problèmes du développement économique et social. Cette attitude militariste imprégnée d'aspirations à l'hégémonie introduit une dissonance absolue par rapport à la position des pays socialistes, des pays non alignés, des pays en développement et, en fait, de tous les autres Etats venus à la session extraordinaire pour tracer les voies conduisant à la cessation de la course aux armements et au passage au désarmement.

101. La République socialiste soviétique de Biélorussie estime que la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement doit donner une im-

pulsion à l'adoption, dans le plus proche avenir, de mesures concrètes dans le domaine de la cessation de la course aux armements et du désarmement.

102. A cette fin, nous sommes appelés à adopter un document final qui, nous l'espérons, tiendra compte de manière équilibrée des positions de tous les groupes d'Etats. Il importe que ce document contienne une évaluation objective des résultats acquis sur le plan des mesures de limitation de la course aux armements et du désarmement, fixe des objectifs universels d'une vaste portée et énonce des tâches réalistes et généralement acceptables, que ce document ne rompe pas le mécanisme de négociation existant mais contribue à l'efficacité de son travail.

103. La délégation de la RSS de Biélorussie estime que la session extraordinaire constitue une étape importante sur la voie de la conférence mondiale du désarmement, en faveur de laquelle l'écrasante majorité des Etats s'est prononcée. A notre avis, la session actuelle doit faire un pas en avant et fixer la date de la conférence mondiale du désarmement.

104. En conclusion, ma délégation exprime l'espoir qu'au cours de la session actuelle l'esprit de coopération prévaudra et que des décisions généralement acceptables seront adoptées afin de réaliser l'objectif le plus pressant et le plus important de notre temps : freiner la course aux armements, passer à des mesures réelles de désarmement pratique et aller vers le désarmement général et complet. A notre avis, la session actuelle a pour tâche de jouer un rôle important dans la mobilisation des efforts de tous les Etats pour permettre la réalisation des objectifs du désarmement et pour intensifier la lutte en faveur d'un monde sans armes, d'un monde sans guerre. Il faut aussi qu'elle exprime la volonté politique et le désir de chaque Etat d'augmenter l'efficacité des négociations dans ce domaine.

105. Comme l'a souligné le membre adjoint du Politburo du Comité central du parti communiste soviétique, Premier Secrétaire du Comité central du parti communiste de Biélorussie, M. Masharov, dans le discours prononcé au huitième Congrès de la Fédération internationale des combattants de la résistance, réuni actuellement à Minsk, "la vie de la génération actuelle et de celles qui suivront, l'avenir de l'humanité tout entière dépendent du fait de savoir si les forces éprises de paix parviendront à arrêter la folle course aux armements".

106. Pour sa part, la République socialiste soviétique de Biélorussie, avec les autres Etats de la communauté socialiste, est prête à apporter une contribution constructive aux travaux de la session actuelle et à rechercher des résultats positifs à la suite de ce travail.

107. M. SIMONET (Belgique) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de me réjouir de vous voir présider les travaux de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale avec l'autorité que vous avez toujours su déployer dans l'exercice de cette haute tâche. Votre sens politique et votre impartialité contribuent à maintenir l'atmosphère constructive que vous avez su créer au cours de la trente-deuxième session ordinaire.

108. Dès octobre 1943, en plein cœur de la seconde guerre mondiale, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la Chine et l'URSS, réunis à Moscou, se prononçaient en faveur de la recherche d'une limitation et d'une réglementation générale des armements.

109. Au-delà de l'effort gigantesque de défense qui était alors entrepris par ces pays, leurs dirigeants exprimaient ainsi l'aspiration des peuples vers la paix et une sécurité internationale fondées sur d'autres principes que la loi des armes et des rapports de force.

110. Force nous est de constater, avec découragement, que les efforts accomplis depuis lors par la communauté internationale n'ont pas pu prévenir ni empêcher un développement démesuré des arsenaux militaires.

111. Il n'existe pas de domaine plus ardu que le désarmement. En effet, l'amorce de la négociation y est particulièrement hésitante et difficile, et, lorsqu'elle se produit, les travaux se développent avec lenteur en raison d'une méfiance fondamentale que les protagonistes n'arrivent pas à surmonter, quelle que puisse être par ailleurs la sincérité de leur détermination. Mais les difficultés de la tâche ne doivent pas nous amener à abandonner la lutte. Des éléments favorables sont d'ailleurs intervenus, depuis le début de la dernière décennie. Ils devraient inciter la communauté internationale à redoubler d'efforts. La détente a permis, en dépit de son caractère encore trop limité, une amélioration du climat politique, et cette amélioration a engendré un certain nombre de résultats tangibles. Tout en étant conscients de leur caractère partiel, nous devons nous en réjouir.

*M. Scheltema (Pays-Bas), vice-président, prend la présidence.*

112. Le représentant du Danemark a eu l'occasion d'exposer devant cette Assemblée les préoccupations et les espoirs que les neuf pays membres de la Communauté européenne partagent [7<sup>e</sup> séance]. Je ne reviendrai donc pas sur chacun des points développés dans cette intervention, et je remercie le représentant du Danemark d'avoir ainsi exprimé notre point de vue commun avec autant de netteté.

113. Je traiterai, quant à moi, brièvement, des conditions d'un désarmement général et complet.

114. Malgré les discussions presque permanentes, malgré quelques succès partiels auxquels je viens de faire allusion, l'objectif du désarmement général et complet semble aujourd'hui plus éloigné encore qu'à l'époque où Russes et Américains signaient, en 1961, la déclaration qui devait ouvrir la voie aux négociations qui se sont déroulées durant la décennie précédente.

115. Cependant, la perception croissante du danger semble se traduire chaque jour davantage par une prise de conscience au niveau des peuples et des gouvernements. Durant le dernier quart de ce siècle, les dirigeants politiques devront activement s'employer à renverser une tendance qui risque de conduire le monde vers l'apocalypse. Aucun conflit d'intérêt ne saurait justifier une telle perspective.

116. La présente session devrait jeter les bases d'une action concrète en dehors de tout formalisme et par-delà

les objectifs abstraits sous lesquels on a trop longtemps cherché à camoufler le manque de progrès véritables.

117. Elle devrait définir une stratégie de désarmement. Mais, si nous voulons que cette stratégie soit efficace, nous devons éviter deux écueils. Le premier serait celui du maximalisme : le désarmement général et complet n'est pas, en effet, une réalité qui soit à portée de la main. Dans la mesure où le monde continue d'être dominé par les lois de l'équilibre et par la dialectique des rapports de force, la sécurité des Etats restera largement fondée sur le maintien d'une capacité militaire. Le désarmement sera fonction non seulement de mesures concrètes, mais aussi des progrès possibles dans la mise en place d'un ordre mondial pacifique. Les bases d'un tel ordre sont, nous le savons, la non-ingérence et le non-recours à la force, ainsi que la justice et la coopération. Le deuxième écueil serait celui du scepticisme, et d'un scepticisme qui considérerait la course aux armements comme inéluctable et incontrôlable. Un tel scepticisme conduirait à la destruction par les armements ou à l'épuisement dans la course aux armements. La sécurité de chacun d'entre nous et la sécurité de l'humanité passent au contraire par un processus continu, mais graduel, de désarmement.

118. De manière plus concrète, la question du désarmement doit être envisagée en fonction de trois dimensions qui se recoupent sans cependant se confondre : tout d'abord, la dimension Est-Ouest, qui a dominé le débat jusque dans les années 60 et continue d'en constituer un facteur essentiel; ensuite, la dimension Nord-Sud, en raison des incidences qui existent entre le désarmement et le développement; enfin, la dimension plus spécifiquement régionale, en raison de l'émergence récente de nouvelles puissances militaires.

119. Nous considérons que, si l'on veut contribuer au renforcement de la sécurité, le processus de désarmement devra respecter un certain nombre de principes directeurs. Je me limiterai, quant à moi, à commenter le lien entre le désarmement et la sécurité.

120. A chaque étape du désarmement, un niveau de sécurité non diminué, voire renforcé, devra être maintenu par toutes les parties et pour toutes les parties.

121. Ensuite, le processus du désarmement devra maintenir un juste équilibre entre les droits et les obligations respectifs des Etats. Si le désarmement intéresse tous les Etats, cela signifie que chacun d'eux doit y contribuer. De plus, cette notion d'équilibre des droits et des obligations est particulièrement importante dans les rapports entre les Etats nucléaires militaires et non militaires si l'on veut assurer réellement un régime de non-prolifération nucléaire efficace.

122. Enfin, pour être générateur de confiance, sans laquelle il ne peut y avoir de sécurité durable, tout accord de désarmement devra faire l'objet d'une vérification adéquate. Celle-ci devra comprendre, la plupart du temps, des mesures de caractère international.

123. J'aborderai brièvement, maintenant, le programme d'action que l'Assemblée générale devrait déterminer.

124. Ici, la difficulté est beaucoup plus considérable : les situations de sécurité varient d'une région à l'autre, et parfois d'un Etat à l'autre.

125. Le programme d'action devrait essentiellement être axé sur des mesures immédiates à mettre en œuvre dans un délai raisonnable de quelques années : disons quatre ou cinq ans. L'objectif de cette première étape devrait être de renverser la tendance des Etats à s'armer à outrance, de réduire les niveaux d'armement et de jeter les bases de mesures à plus long terme.

126. Sans sous-estimer le caractère prioritaire des questions nucléaires dans leur ensemble, nous pensons qu'une attention parallèle devrait être accordée aux armes conventionnelles et aux armes de destruction massive tenant compte de toutes les possibilités offertes tant au niveau régional que global.

127. J'évoquerai d'abord les problèmes que soulève l'armement nucléaire. Celui-ci, nous le savons, représente la menace la plus grave qui pèse sur le monde. L'humanité doit être hantée par le spectre de son utilisation. Pour y parer, elle doit exiger la réduction des arsenaux nucléaires en vue de leur élimination progressive, et les puissances nucléaires ont ici une responsabilité particulière en raison du privilège que leur confère la détention de cet armement. C'est pourquoi les discussions relatives à la conclusion d'un accord sur la limitation des armes stratégiques thermonucléaires devront être suivies d'une nouvelle négociation qui, elle, porterait sur la conclusion d'un troisième accord de même nature, qui devrait impliquer des réductions substantielles des capacités des superpuissances. C'est pourquoi aussi, au-delà de ces négociations, il est essentiel qu'un dialogue puisse se nouer entre toutes les puissances nucléaires.

128. Dans la même perspective, l'objectif de l'arrêt complet des essais nucléaires est une priorité. L'accord trilatéral auquel les négociations en cours devraient aboutir ne constituera qu'une première étape à consolider par l'adhésion de toutes les puissances nucléaires.

129. D'autre part, les puissances nucléaires militaires doivent être prêtes à accorder aux Etats qui ont renoncé à l'arme nucléaire des assurances de sécurité. Ces assurances devraient être données dans des conditions à déterminer selon les circonstances et les caractéristiques de sécurité propres à chaque région.

130. Mais, défi des temps modernes, à côté du spectre de son utilisation à des fins militaires, l'emploi pacifique de l'énergie nucléaire est devenu essentiel. La crise de l'énergie a divisé le monde entre les détenteurs de sources d'énergie et ceux qui ne le sont pas. Pour ces derniers, et c'est notamment le cas d'un pays comme le mien, les applications pacifiques de l'énergie nucléaire jouent un rôle croissant dans le développement économique et dans le progrès social de nos populations. Aussi sommes-nous un certain nombre de pays à avoir fait un effort considérable dans les technologies de pointe liées à l'industrie nucléaire telles que le retraitement et l'enrichissement.

131. Mais, comment concilier à la fois l'accès le plus large à l'utilisation pacifique de l'atome tout en évitant les risques d'une prolifération nucléaire militaire? La Belgique a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tout en étant parfaitement consciente des inconvénients qu'il comportait. Mais nous sommes convaincus qu'il correspond aux intérêts supérieurs de la communauté des nations. Le régime de la non-prolifération doit donc être renforcé par l'accession au traité de ceux qui ne l'ont pas encore fait ou par un engagement contraignant de leur part de se conformer aux exigences qu'il prescrit et aux contrôles qui y sont associés. Et le régime des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique doit être amplifié sur la base d'accords internationaux et non discriminatoires. D'autre part, parallèlement au traité, la création de zones exemptes d'armes nucléaires, là où les circonstances le permettent et à l'initiative des Etats concernés, peut constituer une contribution efficace au renforcement du régime de la non-prolifération.

132. Nous considérons aussi dans un autre domaine, mais également important, qu'il y a une dimension régionale, comme je le disais il y a quelques instants. C'est cette dimension régionale qui a amené la Belgique à proposer, lors de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, une étude sur les possibilités offertes par l'approche régionale en matière de désarmement<sup>11</sup>. Nous avons déjà communiqué au Secrétaire général un rapport qui a été transmis à la session extraordinaire en tant que document officiel [voir A/S-10/8]. D'autres pays ont fait de même. Nous nous réjouissons de l'intérêt croissant que la communauté internationale porte à cette idée. L'approche régionale s'est affirmée au cours des travaux préparatoires de la session extraordinaire. Nous devons donc tenir compte des possibilités qu'elle offre sur le plan des actions à court et à plus long terme, à la fois dans le domaine nucléaire et dans le domaine des armes conventionnelles.

133. Quant à l'approche verticale, qui est à l'ordre du jour de nos travaux depuis de nombreuses années, elle doit être combinée avec l'approche horizontale que constitue l'action au niveau des régions.

134. L'Europe constitue à cet égard sans conteste une région où les composantes nucléaires et conventionnelles sont indissociablement liées au point que la réduction, sinon l'élimination des armes nucléaires, ne pourrait se concevoir que dans le cadre d'un équilibre général qui inclurait les armes conventionnelles. C'est pourquoi toute proposition visant à proscrire le non-emploi absolu ou en premier de l'arme nucléaire est contraire aux impératifs actuels de notre défense et ne peut dès lors être envisagée comme une mesure d'action immédiate.

135. La situation actuelle se caractérise par un déséquilibre considérable dans les forces conventionnelles, et vues sous cet angle, les négociations de Vienne sur la réduction des forces et des armements en Europe revêtent un caractère

<sup>11</sup> *Ibid.*, trente-deuxième session, Séances plénières, 7<sup>e</sup> séance, par. 124.

essentiel, non seulement à l'échelle régionale mais aussi sur le plan mondial, ne fût-ce qu'en raison du niveau des armements accumulés et de l'importance des troupes en présence. Je veux croire et je veux espérer que les dernières propositions occidentales permettront enfin de jeter les bases d'un accord équilibré.

136. La Belgique estime que le débat sur les armements conventionnels doit être abordé parallèlement au débat nucléaire, je viens de le dire. Ces deux questions sont en effet très étroitement liées. La course aux armements conventionnels ne se développe d'ailleurs pas seulement en Europe, elle se développe aussi à l'échelle mondiale et elle affecte des régions qui jusqu'alors avaient été relativement épargnées. Ainsi, le problème des armements conventionnels devient, lui aussi, prioritaire, d'autant plus que ces armements représentent aujourd'hui plus des quatre cinquièmes des dépenses militaires mondiales.

137. Au titre des mesures à court terme, le programme d'action devra aussi prévoir un engagement de rechercher une limitation et une réduction des forces et des armements conventionnels dans le monde. Le volume des transferts d'armements n'a cessé de croître au cours des dernières années. Cette question est, bien entendu, une des plus délicates qui soient, dans la mesure où elle touche directement à la sécurité des Etats importateurs ou surtout à la conception que ceux-ci se font de leurs besoins de sécurité. Là aussi, l'approche régionale que nous préconisons peut apporter un début de solution au problème. Les Etats d'une région concernée pourraient, pensons-nous, se mettre d'accord sur des niveaux d'armement qui auraient pour effet de limiter les transferts vers la zone considérée. Mon pays encouragera à cet égard tout effort de consultations visant au contrôle du transfert des armements dans le monde.

138. Enfin, la réduction des budgets militaires, selon des procédures harmonisées et vérifiables, peut constituer un moyen efficace permettant de procéder à des mesures effectives de désarmement. Elle permettra, par ailleurs, de dégager des ressources qui pourraient être consacrées, dans chacun de nos pays, à la satisfaction d'autres besoins, notamment sur le plan économique et social.

139. Toujours au titre des mesures immédiates, le programme d'action devra comporter, par priorité également, la conclusion d'accords, qui sont en négociation depuis de longues années déjà, relativement à d'autres armes de destruction massive. C'est ainsi qu'il est temps maintenant d'achever rapidement ce qui a été entrepris en vue de l'interdiction des armes chimiques et des armes radiologiques. Pour ce qui est des nouvelles armes de destruction massive fondées sur des principes scientifiques nouveaux, nous avons suggéré, avec nos partenaires occidentaux, que la question soit gardée à l'examen. Il convient de prévenir le développement de ces armes par des accords spécifiques qui porteraient sur chacune de ces armes qui pourrait être identifiée et qui devrait d'ailleurs l'être.

140. Voilà donc quelques-unes des actions prioritaires qu'il faut entreprendre dans le domaine nucléaire, dans celui des armes de destruction massive et sur le plan des armes conventionnelles. Si nous parvenons à les mener à bien, une première étape importante et peut-être décisive aura été franchie.

141. L'essentiel nous paraît être d'élaborer un programme précis, réaliste, acceptable pour l'ensemble de la communauté internationale. Et alors, mais alors seulement, des mesures plus ambitieuses pourraient être envisagées.

142. La recherche de formules de vérification nouvelles peut permettre, en effet, de nouveaux progrès dans la voie du désarmement général et complet. Des propositions ont été faites de divers côtés tendant au renforcement et à l'internationalisation des moyens et procédures de vérification. La Belgique partage entièrement les motivations qui sont à la base de ces propositions.

143. Je songe aussi à tout ce qui touche au maintien de la paix, et en particulier au règlement pacifique des différends, et, de manière générale, aux mesures qui peuvent contribuer au renforcement de la confiance entre les Etats, notamment sur le plan régional.

144. Enfin, la question du lien entre le désarmement et le développement devra, elle aussi, faire l'objet d'un examen approfondi. Ce lien n'est pas automatique. Mais il faut reconnaître que les efforts de défense limitent les ressources disponibles, parfois et souvent au détriment des politiques de développement.

145. Je voudrais terminer en insistant sur le rôle central de notre Organisation en matière de désarmement. Il s'agira, dans l'avenir, de renforcer ce rôle afin que l'Organisation des Nations Unies puisse agir efficacement et donner les impulsions nécessaires. La Première Commission de l'Assemblée générale devrait constituer l'organe délibératif universel où la communauté des nations discute le problème du désarmement. C'est à ce niveau que les orientations doivent être données et que les évaluations doivent être conduites. C'est à ce niveau aussi que doit être contrôlée régulièrement l'application du programme d'action, sur lequel, je l'espère, nous pourrions nous mettre d'accord.

146. Nous pouvons envisager une nouvelle session spéciale, convoquée ultérieurement, pour évaluer le chemin parcouru et arrêter un nouveau programme d'action pour une période ultérieure. Ainsi les Nations Unies, et particulièrement l'Assemblée générale, joueraient-elles efficacement le rôle primordial qui leur est réservé.

147. Mais le problème du désarmement est aussi celui des mécanismes de négociation. La communauté internationale doit disposer d'un forum de négociation comportant la participation de toutes les puissances nucléaires, des principales puissances militaires, et, de façon générale, de tous ceux qui ont une contribution à apporter au progrès du désarmement. Il ne nous semble pas à cet égard que la Conférence du Comité du désarmement, dans sa forme actuelle, réponde à tous ces critères. La participation n'y est ni complète ni équilibrée. La structure actuelle et, plus particulièrement, le système de la coprésidence ne correspondent plus aux données politiques présentes et apparaissent précisément comme un obstacle sur le plan de la participation. La Belgique, qui n'est pas membre du Comité du désarmement et, dès lors, n'est pas suspecte de plaider en faveur d'une thèse particulière, est guidée avant tout par un souci d'efficacité. Elle appuiera toute

mesure qui, sur le plan de la structure ou de la participation, contribuera effectivement au renforcement du mécanisme de négociation.

148. Les sessions extraordinaires de l'Assemblée de 1974 et de 1975 sur un nouvel ordre économique international étaient nées de courants d'idées et d'aspirations qui s'étaient développés au cours de la décennie précédente. N'est-ce pas à une réflexion générale de cette nature que la présente session est priée de procéder ?

149. L'imagination, alliée à la modération de chacun et à la volonté d'aboutir, nous permettra peut-être d'ouvrir une étape plus féconde dans les efforts de désarmement. S'il devait en être autrement, si de nouvelles perspectives n'apparaissaient pas à l'issue de nos travaux, non seulement un rendez-vous important aurait été manqué pour la communauté internationale mais, de surcroît, cet échec viendrait donner raison à ceux qui pratiquent le pessimisme et décourager ceux qui croient encore que l'entrepris du désarmement peut être valablement et efficacement tentée. Il n'est pas permis cependant de s'abandonner à des prévisions aussi sombres. Je suis persuadé que notre assemblée saisira l'occasion qui lui est offerte aujourd'hui de répondre aux aspirations confuses, mais cependant de plus en plus précises, de milliards d'êtres humains qui attendent de nous assurance et réconfort. Mon pays, pour sa part, peut assurer l'Assemblée de son concours et de sa volonté pleine et entière de coopérer à cette entreprise.

150. M. MATANE (Papouasie-Nouvelle-Guinée) [*interprétation de l'anglais*] : La dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement marque un chapitre nouveau dans les efforts des Nations Unies vers la recherche de la paix et de la sécurité internationales. Nous notons avec admiration le vif intérêt de tous les Etats et leur désir de résoudre le problème du désarmement qui se manifestent par la participation de représentants à un niveau élevé de divers gouvernements.

151. Monsieur le Président, ma délégation vous salue et vous félicite à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de cette session consacrée au désarmement. Votre élection est non seulement un hommage rendu à votre compétence pour assurer la présidence, mais aussi une marque de respect envers votre pays, la République socialiste fédérative de Yougoslavie, où les chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés ont proposé, dès 1961, la convocation d'une conférence mondiale du désarmement.

152. Ma délégation exprime également sa gratitude à M. Carlos Ortiz de Rozas, de l'Argentine, ainsi qu'aux membres du Comité préparatoire, pour l'excellente présentation de nombreux documents et rapports se rapportant à l'objet de cette session particulière de l'Assemblée générale. Nous espérons très sincèrement qu'à sa dixième session extraordinaire l'Assemblée générale fera tous les efforts possibles pour aboutir à un accord pratique et applicable, conforme aux idéaux énoncés dans la résolution de Belgrade de 1961 ainsi que dans d'autres résolutions importantes relatives au désarmement.

153. Au cours des quelque 17 années passées, on a souligné que le désarmement non seulement contribuerait à réduire la crainte et les souffrances de la guerre et la menace de l'horreur nucléaire, mais aussi donnerait à la communauté internationale tout entière plus de ressources qui pourraient être utilisées à des fins économiques. Alors que les nations du monde aspirent à la paix, à la sécurité, à l'amélioration de leur sort sur le plan économique et social, le problème de la course aux armements continue de se poser avec toujours plus d'acuité. Il apparaît maintenant que la course aux armements est un problème complexe et menaçant et il semble que le critère qui anime la pensée de la plupart ne soit pas la réalisation au plus haut degré du bien-être de l'humanité, mais au contraire sa destruction massive.

154. Ne vaudrait-il pas mieux que les dépenses consacrées aux arsenaux soient utilisées à soulager les maux suivants dont souffre l'humanité : environ 1 500 000 personnes, soit près de 40 p. 100 de la population mondiale, ne disposent pas d'un service médical efficace ; près de 3 milliards d'humains vivent dans des pays où l'on ne compte qu'un médecin pour 1 000 personnes ; près de 3 milliards de gens ne sont pas approvisionnés en eau potable ; 750 000 personnes environ meurent chaque mois de maladies transmises par l'eau ; près de 570 millions d'humains souffrent gravement de malnutrition ; près de 2 milliards ont une espérance de vie de moins de 60 ans et la plupart d'entre eux de moins de 50 ans ; quelque 800 millions de personnes sont illettrées ; près de 250 millions d'enfants au-dessous de 14 ans ne sont pas scolarisés, et ce nombre va croissant. Ma délégation estime qu'il y a là de véritables problèmes sociaux dont souffrent principalement les pays sous-développés.

155. Ma délégation est surprise des tendances effrayantes qui se manifestent dans le commerce des armes au sein du tiers monde, au lieu de la mise en œuvre de programmes économiques, sanitaires et sociaux. Il est regrettable et pénible que les pays du tiers monde soient engagés dans la course aux armements, estimant à tort qu'ils garantissent leur sécurité en renforçant leur capacité de défense militaire. Je voudrais également souligner que les importations d'armes par les pays du tiers monde ont augmenté de façon très substantielle et que les chiffres montrent que 75 p. 100 du commerce actuel des armes se fait avec des pays du tiers monde. Il est décourageant aussi de constater que, tandis que les négociations portent essentiellement sur les armes nucléaires, toutes les guerres survenues depuis la seconde guerre mondiale ont été menées dans les pays du tiers monde avec des armes de type classique. Ma délégation demande instamment qu'un programme d'action sur le désarmement et un mécanisme visant à assurer le désarmement soient établis au cours de cette session afin de mettre enfin un terme à la folle course aux armements.

156. Puis-je faire remarquer que, contrastant avec la situation générale concernant les chiffres d'importation des armes, la situation dans la région de l'Océanie, à laquelle appartient la Papouasie-Nouvelle-Guinée, est tout à fait différente. Les importations d'armes dans la région océanique, pour la période 1970-1976, se sont

montées à 0,01 p. 100 des importations totales d'armes dans les pays du tiers monde.

157. Nous devons nous tourner vers les Nations Unies et leur première résolution du 24 janvier 1946, dans laquelle l'Assemblée générale envisageait l'élimination de toutes les armes de destruction massive, y compris les armes biologiques et chimiques. L'Union soviétique et les Etats-Unis, dans leur déclaration commune sur les principes convenus pour les négociations de désarmement de 1961, ont accepté que tout programme de désarmement général et complet contienne des dispositions en vue de l'élimination des armes chimiques et bactériologiques.

158. Néanmoins, la course insensée aux armes de destruction se poursuit. N'est-il pas ridicule que, bien que l'Assemblée générale ait, depuis 1946, adopté diverses résolutions traitant les problèmes du désarmement, aucun progrès significatif ou aucune solution ne soit intervenu dans les efforts de désarmement pour assurer la paix et canaliser les économies résultant du désarmement pour les mettre au service de la paix mondiale et du développement économique obtenus sans la puissance des armes.

159. La Papouasie-Nouvelle Guinée, depuis qu'elle a accédé à l'indépendance, en 1975, a réaffirmé, à maintes reprises et en diverses instances internationales, qu'elle s'opposait au développement et aux essais constants des armes nucléaires. Notre premier ministre, M. Michael Somare, a réitéré son opposition dans les termes suivants dans la déclaration qu'il a prononcée à la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, en 1977 :

“Un autre domaine de vive préoccupation est la poursuite des essais de nouveaux types d'armes nucléaires. Dans le passé, nous nous sommes vivement opposés aux essais de telles armes, en particulier dans la région du Pacifique, et nous continuerons à le faire. Les essais nucléaires n'ont pas été entièrement interdits et nous le regrettons; nous lançons un appel urgent à toutes les nations afin de coopérer à la recherche de moyens effectifs d'exercer un contrôle sur ces armes de destruction massive<sup>12</sup>.”

160. La Papouasie-Nouvelle Guinée estime que les 350 milliards de dollars consacrés aux armements devraient être utilisés aux fins suivantes : instruire la communauté internationale des dangers que représentent les armes nucléaires, financer les propositions contenues dans le nouvel ordre économique international et accroître l'assistance bilatérale et multilatérale dans les domaines du développement économique et social.

161. Nous aimerions que l'on fasse en sorte que la vente d'armements ne soit pas utilisée comme moyen de médiation ou comme instrument de compensation. Nous estimons que les Nations Unies devraient jouer un rôle primordial dans le règlement des conflits internationaux. Ce faisant, les armes ne seraient pas utilisées. Par rapport à la question du prestige, l'homme et son environnement sont d'une importance capitale et nous

demandons fermement que les armes nucléaires ne soient employées dans aucune circonstance.

162. La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'utilise pas d'armes nucléaires et elle a toujours appuyé — et elle continuera de le faire — la non-prolifération des armes nucléaires et tout effort visant à mettre un terme à la course aux armements.

163. Il est évident que les budgets militaires devraient être réduits. Quelques-unes des ressources libérées par la réduction des budgets militaires devraient être utilisées sous forme d'assistance aux nations en développement. A cet égard, en accédant à l'indépendance, mon pays n'a pas jugé bon de conserver une force de défense onéreuse que lui avait léguée la puissance coloniale. Nous avons donc réduit la plupart des dépenses militaires d'avant l'indépendance et maintenu uniquement les services essentiels. La force de défense dans notre budget national ne constitue pas une priorité. Notre objectif national est d'améliorer la vie de nos citoyens. Nous consacrons une grande partie de nos ressources aux domaines de l'éducation, de la santé et de l'agriculture, que nous estimons les plus bénéfiques à notre peuple.

164. La Papouasie-Nouvelle-Guinée suit avec intérêt le dialogue soviéto-américain. La conclusion de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques, qui prévoit des limitations concrètes aux systèmes d'armes offensives stratégiques, permet à ma délégation d'espérer, car elle y voit une réelle possibilité de mettre fin à la course aux armes nucléaires.

165. Nous craignons cependant, tandis que se déroulent les négociations sur les limitations des armements existant actuellement, que de nouvelles armes soient développées. Par conséquent, si nous aboutissions à un accord sur les armements actuels, celui-ci ne servirait à rien, car il nous faudrait procéder à de nouvelles négociations sur d'autres armes plus perfectionnées et nous ne pourrions pas briser ce cercle vicieux. Ma délégation estime que cet état de choses est totalement désastreux. Nous aimerions qu'il soit mis définitivement fin au développement de nouvelles armes lorsque des négociations se déroulent sur les armes actuelles.

166. Un autre sujet de préoccupation est la prolifération des armes nucléaires que les Etats dotés d'armes nucléaires mènent sur le plan vertical et que les Etats non dotés d'armes nucléaires mènent sur le plan horizontal. Nous préférierions que des mesures concrètes soient prises pour empêcher ce genre de situation. Il faudrait établir des garanties internationales strictes sur l'utilisation du plutonium et de l'uranium hautement enrichi parce qu'ils constituent un danger particulier dans le développement continu de la puissance nucléaire.

167. Ma délégation tient à dire fermement qu'elle s'oppose à toute forme d'essais nucléaires dans tout environnement, non seulement parce qu'il est impossible de déterminer si les explosions sont effectuées à des fins militaires ou à des fins pacifiques, mais aussi parce que

<sup>12</sup>Ibid., 28<sup>e</sup> séance, par. 22.

l'homme n'est pas encore en mesure de saisir parfaitement les effets que peuvent avoir sur lui-même et sur son environnement les radiations atomiques.

168. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est située dans le Pacifique Sud, région où l'on procède à des essais nucléaires. Les conséquences de ces essais nucléaires nous préoccupent à juste titre. Les nations du Pacifique, pleinement conscientes des effets des armes nucléaires, ont manifesté leur opposition totale aux essais nucléaires dans le Pacifique, lors des récentes rencontres du Pacifique Sud. Ma délégation manifeste encore une fois ici son opposition. Les pays du Pacifique, au cours des ans, n'ont cessé de demander qu'il soit mis fin aux essais d'armes nucléaires. Cette demande constante apparaît dans de nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale et réclamant qu'il soit mis fin aux essais d'armes nucléaires tant au-dessus qu'au-dessous du sol. Les nations du Pacifique n'ont pas l'intention de se doter d'armes nucléaires, en dépit de leurs besoins limités d'acquérir des armes conventionnelles et pratiques pour protéger et sauvegarder leurs eaux territoriales qui renferment des ressources d'appoint pour leur économie.

169. Le processus de décolonisation dans le Pacifique a été lent et paisible. Les nouvelles nations de la région ont réalisé leur indépendance sans effusion de sang, surtout en raison du fait que les habitants autochtones des îles ne disposaient que de peu d'armes. Durant les discussions du Pacifique Sud, on a toujours exprimé le désir que l'océan Pacifique soit déclaré zone exempte d'armes nucléaires. Nos aspirations à la paix et à la sécurité sont fondées sur cette donnée. La région du Pacifique Sud — et je parle pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée — doit recevoir cette assurance sans laquelle son avenir sera difficile et s'assombriera.

170. Le développement est une question de progrès et cela s'applique à chaque pays qui désire la paix; le monde interdépendant devrait se débarrasser de la pauvreté et il devrait y avoir, en même temps, désarmement. Ne serait-il pas plus simple de dépenser ces sommes de "prestige", consacrées aux armements, à des fins de bien-être économique et social? Pourquoi cette perspective n'est-elle qu'un idéal ressassé vainement à ces rencontres, alors que pendant ce temps la course aux armements se poursuit? Il peut sembler peu réaliste de parler du désarmement au nom de la morale, mais n'est-il pas utopique et illogique de rechercher de prétendus avantages militaires qui constituent un succès éphémère, alors que, par accident ou par dessein, ces armes peuvent réduire en poussière la civilisation?

171. Passant rapidement de la bombe atomique aux missiles et aux ogives nucléaires, la course aux armements se poursuit avec un maximum de capacité destructrice. Aucune nation ou communauté ne peut prétendre être immunisée. Rappelons-nous que les nuages dans le ciel ne reconnaissent pas les frontières nationales pas plus qu'ils n'opèrent de discrimination lorsqu'ils provoquent la mort de gens innocents. La Papouasie-Nouvelle-Guinée ne recherche pas ses propres intérêts nationaux, car c'est une nation éprise de paix, une nation du Pacifique Sud qui a atteint son

indépendance et qui veut consacrer ses ressources au progrès de son peuple. Néanmoins, nous comprenons que, dans une société interdépendante et internationale, nous devons dénoncer les horreurs et la ruine financière qu'engendre la course aux armements.

172. Pourquoi, dès 1946, dans cette enceinte où se réunissent les hommes et les femmes les plus éclairés du monde international, n'avons-nous pas été capables de mettre un terme à la course aux armements? Ma délégation persiste à penser qu'il est vital que nous inversions la course aux armements.

173. Ma délégation reconnaît bien sûr que la responsabilité primordiale de cette tâche incombe aux grandes puissances, et je pourrais me référer à des déclarations et à des suggestions éloquentes qui ont été faites précédemment par les chefs de différentes délégations. Les pays qui ne possèdent pas de vastes arsenaux et des missiles nucléaires ont un avantage: il leur incombe également de contribuer au désarmement. En fait, nous avons l'avantage particulier de nous trouver dans une position qui nous permet d'élaborer des solutions et de promouvoir la paix et la sécurité mondiales pour tous les peuples sans que l'on nous reproche de défendre nos propres intérêts. Il faut démanteler les arsenaux d'armes nucléaires plutôt que de les entretenir.

174. Le désarmement dans le cadre d'un système de contrôle efficace provoquerait toujours des difficultés dues à la peur et à la méfiance. De l'avis de ma délégation, la solution est au cœur même du problème du désarmement et, en fait, de la survie de l'homme sur cette planète.

175. La Papouasie-Nouvelle-Guinée doit être entendue, car nous voulons que notre région du Pacifique Sud reste à l'abri de la pollution de la guerre. Je me permettrai de citer ce qu'a dit le Dr Albert Schweitzer lorsqu'il a accepté, en 1952, le prix Nobel de la paix. Il s'est exprimé en ces termes:

"La situation actuelle se ramène à un fait: la seconde guerre mondiale n'a été suivie d'aucun traité de paix. L'accord qui y a mis fin avait qualité de simple trêve, et c'est parce que nous n'avons pas pu trouver une formule satisfaisante pour la réorganisation que nous avons dû nous contenter de trêves incertaines nées des besoins du moment et qui ne sauraient en aucune façon être considérées comme permanentes."

Et il a poursuivi:

"Que ceux qui tiennent en leurs mains le sort des nations prennent soin d'éviter tout ce qui pourrait faire empirer la situation et la rendre plus dangereuse."

176. Ainsi agira la Papouasie-Nouvelle-Guinée et elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour appuyer les mesures constructives vers un désarmement complet. Ma délégation, une fois de plus, lance un appel: que cette session extraordinaire ne se réduise pas simplement à des paroles, des discours et des documents officiels. Nous voulons que l'on nous juge sur nos efforts visant à arrêter la destruction de l'humanité et à donner, en

échange, énergie, sagesse et ressources pour la prospérité et la sécurité de toutes les nations.

177. M. BISHARA (Koweït) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation du Koweït est très heureuse que les débats de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale se déroulent sous la présidence du Vice-Ministre des affaires étrangères de Yougoslavie, M. Mojsov. Je suis particulièrement heureux qu'il en soit ainsi.

178. Ma délégation voudrait rendre un hommage particulier au Secrétaire général pour les efforts incessants qu'il met au service de la cause de la paix et du désarmement. Ma délégation voudrait également rendre un sincère hommage au travail qu'a fait le Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement sous la présidence sage et compétente de M. Carlos Ortiz de Rozas, de l'Argentine.

179. La présente session a un caractère historique. Les documents déjà préparés et les discours entendus sont riches en idées constructives, en propositions et en informations de base. Il n'y a pas d'indices de sécheresse ou de disette intellectuelle aux Nations Unies. Si la volonté politique des Etats était à la hauteur de leur ingéniosité, le succès de la session extraordinaire serait garanti.

180. Cette session extraordinaire devrait faire date dans l'histoire de la famille des nations en matière de désarmement et ne pas être une autre déception, encore que les grandes puissances militaires continuent de détenir la clef dans cette question.

181. La question du désarmement est complexe; elle est inextricablement liée à la sécurité. Dans les conditions du monde d'aujourd'hui, où pourraient l'emporter les diktats de la puissance militaire, une session extraordinaire consacrée au désarmement peut paraître à certains une anomalie. Dans certaines régions, nous le savons, l'anarchie est sur le point de remplacer le droit international et l'ordre. Certains Etats Membres ont réussi à récolter les fruits de leur agression. On demande aux victimes de céder devant les exigences des agresseurs. Et si elles ne cèdent pas, nous les qualifions de "peu réalistes". La force a ainsi créé des faits qui, même si les Nations Unies ne le reconnaissent pas, sont jugés irréversibles par certains Membres de l'Organisation.

182. Les armes, nous le savons, sont maintenant une partie de la politique de puissance. Elles sont offertes à titre de récompense dans certains cas, dans d'autres pour maintenir l'équilibre de la puissance dans une région donnée, et, dans d'autres cas encore, elles sont données à des Etats qui suivent une politique identique à celle des donateurs. Les armes sont également données aux pays pour calmer une opinion publique locale agitée et pour faire taire l'opposition dans ces pays, afin de maintenir au pouvoir des régimes peu populaires. D'un autre côté, des armes sont également fournies aux gouvernements pour obtenir leur accord à l'égard de certains arrangements qu'ils hésiteraient à accepter sans la séduction des armes. Les armes sont également devenues un facteur très important dans la création des alliances militaires. La stabilité n'est donc pas recher-

chée dans le respect de la Charte des Nations Unies ou du droit international, mais par l'introduction d'armes. Ce processus engendre des courses aux armements plutôt que la stabilité. Les armes sont dangereuses si elles sont associées à des ambitions territoriales. Sans aucun doute, les armes excitent l'appétit d'expansion territoriale des agresseurs. J'en veux pour preuve ce qui se passe dans ma région.

183. Quel est donc l'objectif de la session extraordinaire? Le désarmement s'adresse-t-il à ceux qui sont victimes de l'agression ou à ceux qui fournissent des armes aux agresseurs?

184. La session extraordinaire, à notre avis, doit donner expression à l'angoisse des peuples du monde lorsqu'ils constatent qu'il y a, au lieu du désarmement, une persistance de la course aux armements, avec toutes ses conséquences imprévisibles. Nous devons faire preuve de fermeté en communiquant notre message : si la course aux armements n'est pas freinée, le monde sera saturé d'armes mortelles à la disposition d'hommes qui pourraient, de propos délibéré, mettre fin à la civilisation des hommes.

185. Nous devrions également faire preuve de fermeté dans notre opposition à ceux qui recourent à la force, escomptant qu'en définitive elle sera rentable. Cela nous amène au danger de la course aux armements classiques. Au cours des trois dernières décennies, les guerres ont été faites au moyen d'armes classiques fournies par les pays qui croient que leur sécurité est garantie par les armes nucléaires. Telle est la nature du monde dans lequel nous vivons aujourd'hui. Le génie des hommes sert plutôt à détruire l'homme qu'à le servir. Des cerveaux brillants sont recrutés pour travailler en laboratoire à des projets mortels au lieu de servir à accroître l'excellence et la valeur de l'homme. Le monde dépense plus d'un million par minute en armements. La course aux armements se poursuit sans relâche alors que plus de 500 millions d'êtres humains sont sous-alimentés. Le président Eisenhower, soldat de grande valeur, a fort bien exprimé la chose dans un discours prononcé en 1953, lorsqu'il a dit :

"Chaque canon que l'on fabrique, chaque navire que l'on lance, chaque fusée tirée signifie, en dernière analyse, que l'on vole ceux qui ont faim et ne sont pas nourris, ceux qui ont froid et ne sont pas vêtus. Ce monde en armes ne dépense pas que de l'argent. Il dépense la sueur de ses travailleurs, le génie de ses hommes de science, l'espoir de ses enfants."

186. Les dépenses militaires mondiales ont atteint le chiffre astronomique de 400 milliards de dollars par an. L'augmentation du fardeau des impôts dans les pays industrialisés au cours des 50 dernières années est due essentiellement à l'augmentation des dépenses militaires. De grandes dépenses militaires suscitent un pouvoir d'achat sans produire une quantité équivalente de marchandises pour le marché civil. Il en résulte une inflation à deux chiffres et un gaspillage de ressources humaines et naturelles précieuses et très nécessaires. Des millions d'êtres humains ont désespérément besoin d'être préservés de la faim et de la malnutrition, des millions d'enfants dans les pays en développement

vivent dans des conditions indignes de leur qualité d'hommes. Pour leur vie d'adultes, les perspectives sont des plus sombres.

187. Il faut libérer au moins un certain pourcentage des fonds affectés aux armements pour répondre aux besoins directs des malheureuses populations des pays en développement. Les dépenses en armes qui montent en flèche sont injustifiables tant que la majorité des habitants du monde vit dans des conditions peu satisfaisantes. Le progrès économique a été longtemps comparé à l'extension rapide de la puissance militaire. Celui qui a pu être réalisé jusqu'à maintenant a négligé les plus pauvres des habitants du monde. Les conséquences sociales de la course aux armements n'en sont pas moins graves. La communauté mondiale souffre non-seulement de possibilités économiques perdues mais également de tensions sociales, de crimes, de violence dus à la négligence des besoins fondamentaux des hommes. Il est donc ironique que, alors que la puissance armée ne garantit pas la sécurité nationale, de folles dépenses militaires se trouvent à la racine des problèmes sociaux qui rendent illusoire la sécurité interne. Les progrès sur la voie du désarmement général et complet ne créent pas seulement un climat international meilleur mais donnent plus de stabilité et de sûreté aux régimes qui acceptent d'apporter des réductions radicales à leurs dépenses militaires. Les besoins fondamentaux de l'homme en nourriture, habillement, éducation ne sont pas encore satisfaits pour la majorité des habitants du monde. Le bien-être des hommes, surtout dans les pays développés, souffre de ce que les ressources sont détournées vers les armements.

188. Il faut inverser cette tendance si l'on veut réduire le fossé entre riches et pauvres. Le monde doit prêter l'oreille aux pauvres et aux nécessiteux qui réclament à grands cris une réduction des dépenses d'armement et l'utilisation pour le développement socio-économique des ressources ainsi libérées. Nous comptons que la session extraordinaire soulignera la nature intolérable de l'état de choses actuel. Les armements ne remplacent pas la sécurité. La sécurité doit être assurée par le respect mutuel et collectif de la Charte des Nations Unies.

189. Si cette session a pour résultat de répéter les platitudes habituelles en matière de contrôle des armements, la crédibilité des Nations Unies en souffrira. Les espoirs de millions d'êtres humains se portent sur les résultats de la session extraordinaire. Si ces espoirs sont anéantis, jamais un effort futur de désarmement ne sera pris au sérieux.

190. Le désarmement touche à la fibre même de la famille des nations. Mais il est curieux que les pays les plus pauvres sacrifient leurs priorités économiques et sociales aux armements.

191. Certains Etats occupent le territoire d'autres Etats Membres depuis 10 ans dans une confortable impunité. D'autres ont commis de nombreuses agressions sans être sérieusement freinés par les Nations Unies. Ainsi, ceux qui violent la Charte des Nations Unies jouissent des fruits de leur agression sans limite ni châtiement. Il y a indéniablement effritement de la légalité

dans le monde. Le défi aux résolutions des Nations Unies, la violation du droit international, le mépris de la Charte sont devenus phénomènes quotidiens. Personne ne doit s'attendre que les victimes de ces violations acceptent en toute docilité les exigences des agresseurs. La question est donc de savoir comment rendre compatibles le désarmement et la sécurité. Nous vivons à une époque où la force prime le droit. Seuls des idéalistes à l'esprit angélique accepteraient de s'en remettre à la bonne volonté internationale. Nous ne devons pas nous attendre que les nations arrêtent la course aux armements simplement parce qu'une déclaration est adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le cœur de ce problème est le fait que, dans un monde armé jusqu'aux dents, les armes sont devenues synonyme de la survie.

192. Bien des nations sont ici parce qu'elles peuvent prévenir l'agression. D'autre part, beaucoup de nations sont ici pour essayer de redresser les injustices qui leur ont été infligées. Nous avons constaté que la griserie de la puissance militaire est un autre facteur dans la renaissance de vieilles théories. M. Begin, premier ministre d'Israël, a fait de l'interprétation de la Bible plutôt que de la Charte des Nations Unies la plate-forme de sa politique étrangère.

193. Le monde ne peut se permettre d'être paralysé par les dépenses écrasantes de la course aux armements. De plus, le sort de la civilisation mondiale ne peut être livré aux caprices ou aux fantaisies de quelques grandes puissances nucléaires. Ainsi, que peuvent donc faire les Nations Unies devant des difficultés insurmontables. Est-il vrai que nous sommes à la limite de l'impossible?

194. Certains croient que nous nous livrons à une farce tragique. Nous chassons peut-être des chimères mais nous ne pouvons pas nous permettre de laisser les choses telles qu'elles sont aujourd'hui. Il y a une chose que cette session est certaine de réaliser, c'est la présentation du sujet du désarmement à l'opinion publique mondiale. Les peuples du monde entier doivent sentir qu'ils ont un enjeu dans nos débats. La présente session extraordinaire doit envoyer son message au monde : le désarmement est compatible avec la sécurité à la seule condition que les Etats Membres observent scrupuleusement les principes et les objectifs de la Charte des Nations Unies.

195. Ce n'est pas la Charte qui a été usée par le temps, ce sont les Etats Membres qui se sont écartés des dispositions de la Charte. A cet égard, il ne faut pas critiquer les Etats Membres s'ils cherchent leur protection dans l'accumulation des armements puisqu'ils voient que la Charte est violée par certains Etats Membres sans que soient appliquées les clauses de sanction. Donc, sans un sentiment de sécurité, la course aux armements continuera, et il n'y aura pas de sentiment de sécurité à moins que les Etats Membres renoncent à la force comme moyen de résoudre les problèmes internationaux. Ceci a peut-être l'air d'un rêve, mais c'est de cela qu'il s'agit à la session extraordinaire. Le rêve d'aujourd'hui peut devenir réalisable à l'avenir. Ce qui importe, c'est que nous ne nous moquions pas de ce rêve mais que nous songions sérieusement à sa réalisation.

196. Beaucoup d'orateurs ont déjà affirmé le principe qu'il convient d'éviter les armes qui causent des souffrances inutiles. La nature inhumaine de ce genre de guerre apparaît clairement lorsque ces armes sont dirigées contre des populations civiles sans défense. La question d'interdire l'emploi du napalm et certaines autres armes classiques précises a déjà été traitée par l'Assemblée générale dans le passé, mais, jusqu'à maintenant, nous n'avons pas fait grand-chose pour interdire ces armes ou en restreindre l'emploi. Il existe une nette distinction entre l'emploi d'armes contre les objectifs militaires et l'emploi de ces armes sans discrimination contre les populations civiles. Israël a utilisé le napalm et d'autres armes incendiaires contre les populations civiles des pays arabes voisins, surtout dans les camps de réfugiés palestiniens. Au cours de l'invasion récente du Liban, Israël a utilisé des bombes à fragmentation contre la population civile libanaise et contre les réfugiés des camps palestiniens. Ces armes ont provoqué de vastes incendies, difficiles à maîtriser dans des zones civiles et elles constituent des obstacles insurmontables à la protection des civils et de l'environnement. Elles causent également des souffrances, des mutilations et des invalidités par les brûlures que subissent les survivants. Notre objectif à long terme devrait être de prendre des mesures pour interdire l'utilisation, la fabrication et le stockage du napalm et de certaines autres armes classiques précises, mais le moins que l'Assemblée puisse faire lors de la présente session, c'est d'empêcher l'emploi de ces armes contre des populations civiles.

*M. Mojsov (Yougoslavie) reprend la présidence.*

197. L'un des phénomènes les plus sains de ces dernières années a été l'idée de zones exemptes d'armes nucléaires, comme moyen de garantir l'absence complète d'armes nucléaires dans différentes régions du monde. De petits pays de diverses régions du monde sont sérieusement inquiets par la menace d'une attaque nucléaire et par le danger d'être entraînés dans une guerre nucléaire. Dès le début, le Koweït a coparrainé la proposition de la création de zones exemptes d'armes nucléaires au Moyen-Orient. L'adhésion par tous les pays de la région au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires pouvant permettre d'arriver à ce but, le rôle du traité pour ce qui est de la création de cette zone est d'une importance primordiale. Il est très regrettable qu'Israël — qui possède déjà des armes nucléaires — ait empêché la création de cette zone afin de maintenir sa supériorité et sa présence militaires dans les territoires arabes occupés.

198. Dès le début, le Koweït a soutenu l'appel visant à déclarer l'océan Indien zone de paix, d'où seraient exclues les grandes bases militaires et civiles et les armes nucléaires. Nous attendons une conférence qui permettra des négociations entre les grandes puissances et les Etats du littoral de l'océan Indien afin d'arrêter une nouvelle escalade et l'expansion de la présence militaire des grandes puissances dans l'océan Indien, d'éliminer de l'océan toutes les bases, les installations militaires, les services logistiques, les armes nucléaires, les armes de destruction massive et toute manifestation de la pré-

sence militaire des grandes puissances dans le contexte de leur rivalité.

199. Le Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol interdit la mise en place d'armes stratégiques dans les seuls endroits peut-être de l'environnement marin où les deux superpuissances ont déclaré que leur politique de dissuasion nucléaire ne pouvait être appliquée. La menace réelle provenant des missiles sous-marins vient de sous-marins très mobiles et non pas d'installations stationnaires.

200. De même, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage d'armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction n'a pas été jusqu'à interdire les armes chimiques et n'a interdit que les agents bactériologiques et les toxines qui sont si dangereux et si nocifs que même les pays qui les fabriquent en sont venus à douter de leur valeur et ont voulu les détruire. Nous n'essayons pas de minimiser l'accord sur les armes biologiques dont on a dit fort justement qu'il était le seul accord de désarmement véritable et valable en ce sens qu'il interdit certaines catégories d'armes et vise la destruction des stocks accumulés. Cependant l'objectif de cet accord serait renforcé par une interdiction sur les armes chimiques.

201. L'opinion publique mondiale estime à bon droit que le contrôle des armes n'est pas la bonne attitude à adopter parce qu'elle tend à guérir certains des symptômes au lieu de traiter les causes. La participation à des négociations interminables sur le contrôle des armes ne constitue qu'un palliatif qui ne diminue pas de façon appréciable l'effort d'armement gigantesque et continu. La plupart des accords sur le contrôle des armes ne sont rien de plus que des accords d'armer jusqu'à un certain point, ce qui ne réduit pas le pouvoir qu'a une des parties de détruire l'autre plusieurs fois. Quelle peut être la valeur d'accords sur le contrôle des armes si les effets combinés des explosions nucléaires, des retombées et des tempêtes de feu résultant d'un échange nucléaire total peuvent détruire toute vie, non seulement dans les nations en guerre mais également dans le reste du monde?

202. La course aux armements est irrationnelle et improductive. Il est certain que, dans une guerre livrée avec des armes atomiques, il n'y aura pas de vainqueur. Une guerre atomique peut se terminer non par une victoire et une défaite, mais par un anéantissement réciproque. L'invention de l'arme atomique et ses conséquences auraient dû montrer de façon évidente que la guerre ne peut plus servir efficacement d'instrument politique. Il semble donc paradoxal que les deux superpuissances accumulent un pouvoir de destruction de plus en plus écrasant dans le but déclaré d'en empêcher l'emploi. Le caractère irrationnel de cette situation a été qualifié d'équilibre incertain et peu satisfaisant de la terreur, qu'un accident, un mauvais calcul ou une attitude de folle témérité pourrait transformer en une terreur totale sans aucun équilibre.

203. On s'est souvent demandé si des accords réels de désarmement peuvent être conclus avant que les conflits politiques soient réglés. Il est exact que la course aux armements est le résultat de conflits politiques, qu'elle est entretenue par eux et qu'elle disparaît avec eux. Cependant, la perspective atroce d'un anéantissement mutuel a créé une nouvelle situation qui requiert que le désarmement soit utilisé comme moyen de progresser vers une compréhension internationale plus grande. Il n'est pas nécessaire que le désarmement soit le résultat de la situation politique; il peut également servir en partie à créer une situation politique.

204. Le Koweït a toujours considéré que l'Assemblée générale des Nations Unies doit être la principale instance de désarmement et le cadre principal pour des négociations de désarmement. Si on veut que la Conférence du Comité du désarmement demeure, il faut créer un lien organique entre elle et l'Assemblée générale. Tous les Etats Membres doivent pouvoir présenter directement des propositions sur les mesures de désarmement qui font l'objet de négociations à la Conférence et assister aux réunions de ces organes de travail chaque fois que ces propositions y seront examinées.

205. Les conventions multilatérales de désarmement doivent faire l'objet des mêmes procédures que celles qui sont appliquées aux traités en général. Il est exact qu'à leur premier stade ces conventions peuvent être négociées par un nombre limité d'Etats militairement importants; cependant, il conviendrait d'étendre la portée de ces conventions pour protéger les intérêts de tous les pays, grands et petits. Les projets de conventions de désarmement émanant de superpuissances ou d'Etats militairement importants ne doivent pas être traités comme étant sacro-saints, mais doivent pouvoir être l'objet d'amendements importants par tous les Etats Membres. Le traité est devenu l'instrument principal de la législation internationale. L'exclusion des petits pays de l'élaboration des traités équivaut à refuser à ces pays le droit de s'engager dans le processus de fabrication des lois et à les soumettre à des normes qui peuvent être inacceptables pour eux et contraires à leurs intérêts.

206. Le monde a attendu trop longtemps dans l'impuissance sans pouvoir constater de progrès véritables sur la voie d'un désarmement authentique. La clef du succès ou de l'échec est entre les mains des grandes puissances militaires. On a dit que la guerre était une affaire trop importante pour être laissée aux généraux. On peut modifier cette remarque en y ajoutant que le désarmement est une question trop grave pour être laissée à la discrétion illimitée des grandes puissances militaires. La question qui se pose est celle de savoir si nous pouvons nous mettre d'accord sur un programme d'action qui permettra à la civilisation mondiale de survivre. La clef pour empêcher la guerre se trouve dans le désarmement général et complet. Toutes les nations ont intérêt à trouver des moyens acceptables pour tous de réduire le danger de guerre, d'améliorer leur niveau de vie, et de libérer leurs populations du lourd fardeau des armes. Cette responsabilité collective doit trouver son expression dans la procédure de prise de décisions. Les décisions de la session actuelle doivent traduire la bonne volonté des grandes puissances militaires d'abandonner le monopole qu'elles exercent depuis trop longtemps sur le processus de désarmement.

207. Les années 1970 ont été proclamées Décennie du désarmement. Au cours des huit dernières années, la course aux armements non seulement est devenue plus dangereuse, mais également plus complexe et plus solidement ancrée. On n'a pas fait grand-chose pour inverser ou même pour endiguer l'envahissement de la course aux armements. Chaque année qui passe apporte le vivant témoignage des dangers de la poursuite de la course aux armements et porte un coup à l'illusion que la paix durable et la sécurité peuvent coexister avec une immense accumulation de moyens de destruction. Malgré ces précédents décourageants, il est trop tôt pour dire que cette décennie aura été un échec complet. Nombreux sont ceux qui expriment l'espoir que la session actuelle secouera l'inaction actuelle et donnera une impulsion nouvelle aux efforts tendant à un désarmement général et complet, condition indispensable à l'établissement d'un nouvel ordre international économique, politique et social. Nous espérons qu'il en sera bien ainsi.

*La séance est levée à 18 h 20.*